



**CADRE DE RÉFÉRENCE
D'ÉVALUATION
DES CANDIDATURES AU
LABEL
« BIENVENUE EN FRANCE »**

Version de janvier 2024

CAMPUS FRANCE

Agence française pour la promotion de l'enseignement supérieur, l'accueil et la mobilité internationale
Établissement public à caractère industriel et commercial – loi du 27 juillet 2010 – Siret
752.195.438.00011 28 Rue de la Grange aux Belles 75010 PARIS – Tél : (33) 1 40 40 58 58 – Fax :
(33) 1 42 45 10 03

Table des matières

PRÉAMBULE.....	4
Le contexte.....	4
Le cadre de référence.....	4
Le questionnaire.....	5
Les niveaux	6
L'évaluation	6
CHAMP 1 : QUALITÉ ET ACCESSIBILITÉ DE L'INFORMATION	8
Indicateur 1.1 : Les sites Internet institutionnels et/ou dédiés aux étudiants internationaux sont-ils en version anglaise ou plurilingue ? (WPC).....	8
Indicateur 1.2 : Présentation précise et accessible de l'offre de formation, des diplômes et de leur portée académique et professionnelle (WPC).....	9
Indicateur 1.3 : Dématérialisation des procédures de candidature et d'administration tout au long du séjour (WPC).....	10
Indicateur 1.4 : Accessibilité des outils numériques.....	11
CHAMP 2 : QUALITÉ ET ACCESSIBILITÉ DES DISPOSITIFS D'ACCUEIL	12
Indicateur 2.1: Les services de l'établissement participent à l'accueil des étudiants internationaux (WPC)	12
Indicateur 2.2 : Guichet multiservices d'accueil et dispositifs d'aide aux démarches administratives et de séjour (WPC)	14
Indicateur 2.3 : Livret d'accueil (WPC).....	15
Indicateur 2.4 : Services d'accueil (WPC)	17
Indicateur 2.5 : Événements de rentrée et d'intégration (WPC)	18
CHAMP 3 : QUALITE ET ACCESSIBILITE DE L'OFFRE DE FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT DES ENSEIGNEMENTS	19
Indicateur 3.1 : Offre de cours en anglais et autres langues (WPC).....	19
Indicateur 3.2 : Offre de formations préparatoires et de suivi méthodologique (WPC).....	20
Indicateur 3.3 : Développement d'un espace numérique	21
Indicateur 3.4 : Offre de FLE (WPC).....	22
Indicateur 3.5 : Offre de formation diplômante à distance	24
CHAMP 4 : LOGEMENT ET QUALITE DE LA VIE DE CAMPUS	25
Indicateur 4.1 : Offre de logements et accompagnement à la recherche d'un logement (WPC).....	25
Indicateur 4.2 : Mobilisation des étudiants et valorisation des étudiants internationaux (WPC)...	26
Indicateur 4.3. Référents étudiants internationaux (WPC)	28
Indicateur 4.4 : Accompagnement et suivi médico-sociale (WPC).....	29
Indicateur 4.5 : Prise en compte de la situation de handicap	30
Indicateur 4.6 L'établissement valorise la pratique sportive des étudiants (WPC)	31
CHAMP 5 : QUALITE DE SUIVI POST-DIPLÔMANT	32

Indicateur 5.1 : Accompagnement vers l'emploi (WPC)	32
Indicateur 5.2 : Accompagnement vers l'entrepreneuriat	33
Indicateur 5.3. Animation d'un réseau d'anciens étudiants étrangers.....	34
Indicateur 5.4. Mise en place d'un suivi statistique et qualitatif des étudiants internationaux inscrits, incluant les questions de réussite	34
Champ 6 - L'ENGAGEMENT DES ÉTABLISSEMENTS POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE ET UNE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE (DD&RSE)	35
Indicateur 6.1 : Implication des étudiants internationaux	35
Indicateur 6.2 : L'information et la sensibilisation aux enjeux environnementaux et sociétaux	36
Indicateur 6.3 - L'accompagnement des étudiants internationaux vers une transition durable (WPC)	38
Indicateur 6.4 - L'accompagnement des étudiants internationaux vers une transition en faveur de l'égalité et de la diversité.	38
GLOSSAIRE ET ABBRÉVIATIONS	40
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	48

PRÉAMBULE

Le contexte

Le Label s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale « *Bienvenue en France* ». Pour ce faire, des engagements forts ont été pris par le gouvernement français, sous l'égide du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR), pour encourager les bonnes pratiques au sein des établissements d'enseignement supérieur et valoriser les meilleures conditions d'accueil pour les étudiants internationaux. C'est dans ce contexte que le Label Bienvenue en France a été créé. La mise en œuvre du processus de labellisation a été confiée à Campus France¹.

Le Label Bienvenue en France distingue les établissements d'enseignement supérieur français qui développent et valorisent des dispositifs d'accueil pour les étudiants internationaux. Il a pour objectif d'attester de la qualité de l'accueil et de valoriser les actions concrètes mises en place, en lien direct avec la réalité des étudiants internationaux. Vecteur d'attractivité pour l'établissement, le Label a également pour vocation d'accompagner les établissements dans leur démarche d'amélioration de l'accueil.

Un premier **Bilan du Label Bienvenue en France 2019-2022** a permis d'établir un état des lieux des dispositifs d'accueil des établissements labellisés sur cette période. Dans ce cadre, le Label s'impose en tant que marqueur de qualité pour l'attractivité des établissements d'enseignements supérieurs et contribue au rayonnement à l'international de l'enseignement supérieur français. La présence significative d'étudiants internationaux en séjour d'études en France inscrits dans un établissement labellisé (65%) renforce l'ancrage du Label Bienvenue en France dans la paysage de l'enseignement supérieur français.

153 établissements ont été labellisés à l'issue de 14 commissions de labellisation de 2019 à 2023.

Le cadre de référence

Le présent cadre de référence, validé par le Comité de pilotage², a été élaboré pour chacun des 28 indicateurs, sur la base d'un ensemble de critères et d'objectifs attendus portant sur un accueil de qualité des étudiants internationaux.

Il vise à décrire un ensemble de services attendus dans les établissements permettant de répondre à un accueil de qualité.

La démarche adoptée est volontairement bienveillante et relative.

C'est également un outil de référence sur lequel s'appuient toutes les évaluations lors de l'instruction des dossiers et tout au long des visites in-situ (Experts).

Il tient compte de la variété des types de structures de l'enseignement supérieur et a pour vocation de reconnaître tout service équivalent (fournit par un prestataire extérieur), dont les modalités sont étayées par l'établissement dans le dossier de candidature³. Le dossier

¹ www.campusfrance.org/fr/le-label-bienvenue-en-france

² Instance indépendante composée de représentants du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR), France Universités (FU), Conférence des grandes écoles (CGE), Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs (CDEFI), Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres), Commission des titres d'ingénieurs (CTI), et l'agence Campus France.

³ Ce cadre est amené à évoluer pour rendre compte des dispositifs d'accueil, notamment innovants, constatés lors de l'analyse des dossiers et des visites *in-situ*.

de candidature doit pouvoir le démontrer en déposant des preuves et des explications détaillées.

Une attention toute particulière est accordée à **l'équité, d'une part, des services rendus d'un campus à l'autre d'un même établissement et entre les étudiants en mobilité encadrée et individuelle, d'autre part.**

Si les éléments du dossier ne peuvent en attester, cette équité de services rendus sera portée à l'attention des experts pour être étudiée lors de la visite *in-situ*. Il est à noter que toute iniquité des services rendus impacte négativement l'indicateur concerné.

Les champs et les indicateurs, établis pour la labellisation Bienvenue en France⁴, s'appuient sur l'expertise de Campus France ainsi que sur les observations recueillies auprès des étudiants internationaux, des établissements et de leurs conférences, des postes diplomatiques et des Espaces Campus France, ainsi que des partenaires et des ministères concernés. Le cadre de référence est structuré en six domaines thématiques, composés chacun de quatre à six indicateurs correspondants aux rubriques du questionnaire renseigné par l'établissement.

CHAMP 1 : Qualité et accessibilité de l'information

CHAMP 2 : Qualité et accessibilité des dispositifs d'accueil

CHAMP 3 : Qualité et accessibilité de l'offre de formation et accompagnement des enseignements

CHAMP 4 : Logement et qualité de la vie de campus

CHAMP 5 : Qualité de suivi post-diplômant

CHAMP 6 : Engagement des établissements pour un développement durable et une responsabilité sociétale et environnementale (DD&RSE)

Certains indicateurs, considérés comme fondamentaux pour garantir un accueil de qualité immédiat, portent la mention « *Welcome Package* » (WPC).

Le questionnaire

Le questionnaire renseigné en ligne, qui a été conçu pour l'évaluation de l'établissement (année 1) en matière de pratiques et dispositifs d'accueil des étudiants internationaux, comprend 342 questions et sous questions appelant des réponses fermées (choix multiples) ou ouvertes.

L'établissement a la possibilité, au travers des zones de texte libres, d'explicitier les dispositifs qu'il déclare avoir développés et de mettre en valeur leur fonctionnement et leur articulation au sein de l'institution. Des notes, avec un complément d'informations, peuvent être également fournies dans l'espace réservé pour le dépôt de preuve à la fin de chaque indicateur.

L'établissement est donc en mesure d'appuyer son dossier grâce à des argumentaires et d'attester de la réalité des dispositifs par des dépôts de preuves. Il est dans l'intérêt de l'établissement de détailler au mieux ses dispositifs dans le

⁴ Les indicateurs du cadre de référence d'évaluation des candidatures au Label Bienvenue en France ont été validés par les instances membres du Comité de pilotage.

dossier de candidature, car toutes les réponses sont prises en compte et participent à la valorisation des dispositifs d'accueil.

Les niveaux

Trois niveaux de labellisation attestent de la qualité des dispositifs d'accueil, d'information et d'accompagnement déployés par l'établissement.

Ces niveaux tiennent compte de :

- **L'existence des dispositifs d'accueil ;**
- **Leur accessibilité ;**
- **La coordination des actions ;**
- **L'impact des services ;**
- **L'information communiquée auprès des étudiants internationaux ;**
- **La valorisation de ces initiatives.**



Niveau 1 : des dispositifs existent au sein de l'établissement, mais certains ne sont pas assez développés, coordonnés ou valorisés, et/ou l'information est peu accessible.



Niveau 2 : une grande majorité de dispositifs existe ; certains peuvent être améliorés. Les actions mises en place sont globalement coordonnées et parfois valorisées. L'information sur les dispositifs d'accueil peut être partielle.



Niveau 3 : tous les dispositifs attendus existent, sont coordonnés et offrent, à la grande majorité des étudiants internationaux qu'ils soient en mobilité individuelle ou encadrée et quel que soit le campus d'accueil, un service de qualité de l'amont (avant le séjour) à l'aval (post-diplôme). Les étudiants en sont clairement informés. Les dispositifs s'inscrivent pleinement dans la stratégie d'attractivité de l'établissement.

L'évaluation

L'instruction des dossiers s'appuie sur une analyse approfondie des éléments déclarés par l'établissement et sur les preuves apportées, incluant le cas échéant des compléments d'information sollicités par les experts de Campus France pour la pleine compréhension de la candidature. Elle est enrichie par une étude attentive du ou des sites Internet de l'établissement.

Chaque dossier de candidature bénéficie de deux évaluations en parallèle, l'une par un expert externe et l'autre par un expert de Campus France, puis soumis à décision de la Commission de labellisation⁵ qui attribue un **niveau provisoire**. Ce niveau devra être confirmé à la suite de la visite de l'établissement.

Pour chaque indicateur, ce cadre de référence décrit les **éléments clés requis** par niveau. Certains termes sont définis dans le **Glossaire**⁶.

⁵ Instance indépendante composée d'experts de Campus France et de cinq évaluateurs externes désignés par le COPIL

⁶ Voir Glossaire p. 38-44.

"Non applicable" : l'indicateur est non applicable dès lors qu'un établissement n'a pas vocation, de par sa structure et/ou sa nature, à fournir ce dispositif. Dans ce cas-là, l'établissement **justifie dans son dossier de candidature le caractère non applicable de cet indicateur**. Si le caractère **non applicable** n'est pas justifié dans le contexte spécifique de l'établissement, l'indicateur est évalué, comme **tout autre indicateur, en fonction des informations disponibles : de non-atteint au niveau trois**. Par exemple, pour l'indicateur 5.3 intitulé « *Animation d'un réseau d'anciens étudiants internationaux* », un établissement qui ne développe, ni anime de réseau d'alumni, est considéré comme non-atteint puisque en tant qu'établissement d'enseignement supérieur accueillant des étudiants internationaux, il a vocation à mettre en œuvre ce dispositif.

"Non atteint" : l'indicateur est non atteint dès lors que l'établissement n'est pas en mesure de démontrer l'existence d'un service minimum attendu, considéré comme un élément requis pour cet indicateur. En effet, pour se voir octroyer un niveau, tout élément déclaré **doit être appuyé** par des éléments de preuve(s) pour attester des dispositifs existants.

La Commission de labellisation, à la lecture de l'ensemble du dossier, évaluera si le fait de déclarer certains indicateurs non applicables ou non atteints - en particulier ceux appartenant à la catégorie du *Welcome Package* - remet en cause l'obtention par l'établissement du Label ou l'accès à un niveau d'évaluation supérieur.

La délivrance du Label Bienvenue en France est donc basée sur l'évaluation des 6 champs se déclinant chacun en plusieurs indicateurs et se fait selon trois niveaux :

Niveau 1 : l'établissement satisfait *a minima* 23 indicateurs dont 16 *Welcome Package*. La majorité des indicateurs applicables atteint un niveau 1.

Niveau 2 : l'établissement satisfait *a minima* 26 indicateurs dont 18 indicateurs *Welcome Package* avec au moins 13 de niveau 2. La majorité des indicateurs applicables atteint un niveau 2.

Niveau 3 : l'établissement satisfait tous les 28 indicateurs, *a minima* 18 indicateurs de niveau 3, dont 13 *Welcome Package*, et 5 indicateurs *Welcome Package* de niveau 2.

La commission de labellisation reste souveraine concernant l'attribution du niveau de labellisation.

En résumé, la note globale s'appuie sur trois niveaux d'analyse :

- Le nombre global d'indicateurs renseignés ;
- Le nombre global d'indicateurs *Welcome Package* renseignés ;
- Le niveau atteint par indicateur renseigné.

La suite du présent document définit les attendus minimum allant du niveau 1 à 3 détaillés pour chacun des champs et indicateurs du cadre de référence.

Un glossaire en fin de document vient faciliter la compréhension du cadre de référence.

CHAMP 1 : QUALITÉ ET ACCESSIBILITÉ DE L'INFORMATION

Indicateur 1.1 : Les sites Internet institutionnels et/ou dédiés aux étudiants internationaux sont-ils en version anglaise ou plurilingue ? (WPC)

Description : Le site institutionnel de l'établissement est majoritairement traduit au moins en anglais pour les pages relatives à la vie étudiante et à l'offre de formation. L'établissement possède un site spécifique pour les étudiants internationaux, également traduit au moins en anglais.

Non atteint

- L'établissement n'a aucun site Internet ;
- Le site institutionnel présente très peu d'informations détaillées et divergentes ;
- Les pages relatives à la formation ne donnent qu'une information partielle et ne permettent pas à l'étudiant de rassembler les éléments nécessaires pour prendre une décision éclairée ;
- Les informations sur la vie étudiante et la vie de campus ne sont pas précises et/ou complètes et/ou à jour.

Niveau 1

- Seules les informations essentielles sont présentées, sous une forme résumée.
- Un site ou un onglet dédié aux étudiants internationaux existe ;
- Le site ne donne qu'un aperçu global des informations dont a besoin l'étudiant international pour préparer son **séjour*** (une information peu détaillée et/ou incomplète, voire parfois insuffisamment précise pour être adaptée au public des étudiants internationaux) ;
- Les pages relatives à la vie étudiante et à la vie de campus sont très succinctes ;
- Le site est uniquement en français ou très **partiellement*** en anglais, notamment les pages relatives à la vie pratique et à la vie étudiante ;
- Peu d'éléments de preuves et d'arguments pour étayer cet indicateur.

Niveau 2

- Le site institutionnel est dans l'ensemble bien documenté ;
- Un onglet ou des pages spécifiques sont dédiés aux étudiants internationaux avec des informations relativement claires et exhaustives notamment sur la vie étudiante et l'installation en France (regroupant les éléments nécessaires pour préparer le séjour en amont de la **mobilité***) ;
- Les pages dédiées aux étudiants internationaux sont **majoritairement*** traduites au moins en anglais ;
- Les informations sont incomplètes et pas toujours aisément accessibles ;

- L'information est pour partie en français (notamment l'offre de formation) et la version en anglais, à l'exception des pages dédiées aux étudiants internationaux, est allégée.

Niveau 3

- Le site est conçu pour informer les étudiants internationaux ; les **services*** offerts en matière d'accueil sont valorisés et constituent un facteur d'attractivité ;
- Les informations liées à la préparation et au séjour des étudiants internationaux, ainsi qu'à l'offre de formation sont fiables, détaillées, exhaustives, traduites en anglais et parfois dans une autre langue étrangère et aisément accessibles sur le site Internet. Les contacts utiles (mail et/ou téléphone) sont communiqués sur le site ou via le livret d'accueil téléchargeable en ligne ;
- Le site Internet et le site spécifique à destination des publics internationaux détaillent notamment (liste non exhaustive) ;
- Les formations, comme le type de diplôme, la langue d'enseignement, la durée des études, les frais d'inscription et les carrières professionnelles :
 - o Les procédures administratives pour candidater ou pour s'installer ;
 - o L'organisation de la vie étudiante et les événements d'intégration ;
 - o L'accompagnement académique, administratif ;
 - o Toutes les questions relatives au logement ;
 - o Les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi ou l'entrepreneuriat.

Indicateur 1.2 : Présentation précise et accessible de l'offre de formation, des diplômes et de leur portée académique et professionnelle (WPC).

Description : Les enseignements délivrés font l'objet d'une description claire et sincère. Il en va de même quant à la nature juridique des diplômes délivrés, leur potentielle ouverture sur des poursuites d'études ou leur reconnaissance professionnelle.

Non atteint

- Les descriptifs sur les pages relatives à la formation ne sont ni fiables, ni exhaustives. Les descriptifs portent à confusion, et sont systématiquement incomplets. Les débouchés ne sont pas précisés, ni en termes de poursuite d'études, ni en termes d'insertion professionnelle ;
- Le **site institutionnel*** ne présente pas clairement la nature juridique des diplômes et/ou la présentation des diplômes ne permet pas de les situer dans le cadre national.

Niveau 1

- Les informations ne sont disponibles qu'en français ou très partiellement en anglais ;
- L'information sur les cours dispensés en anglais est partielle et/ou essentiellement en français.
- Les formations ne sont décrites que partiellement, les informations sont non-exhaustives et/ ou manquent de fiabilité. Le manque de clarté des **descriptifs*** rend leur lecture difficile ;
- La nature juridique des diplômes (ex. : diplôme national ou diplôme d'établissement) est généralement précisée ;
- Les pages du site Internet ne présentent que marginalement le positionnement des diplômes dans le cadre national ;
- Les débouchés (poursuites d'études, insertion professionnelle) ne sont que partiellement précisés ;

- Si la formation est payante, le montant n'est pas communiqué ou les tarifs ne sont pas clairement indiqués ;
- Peu d'éléments de preuves et d'arguments sur cet indicateur.

Niveau 2

- Les enseignements délivrés font l'objet d'une description claire et fiable sur les supports de communication (site Internet, brochures) ;
- Les diplômes sont majoritairement situés dans le schéma national,
- La nature juridique des diplômes est majoritairement précisée ;
- Les débouchés (professionnels ou poursuite d'études) sont dans l'ensemble spécifiés ;
- Les descriptifs de formation sont partiellement accessibles en anglais (ex. : un paragraphe résume en anglais le contenu de la formation ou seule la page d'accueil est en anglais) ;
- Les formations dispensées en anglais sont, elles, accessibles en anglais ;
- L'information sur ces formations est clairement communiquée. Si la formation est payante, le montant est affiché ;
- Quelques informations sont manquantes (langue d'enseignement, etc.) ;
- Certains descriptifs sur les supports de communication manquent de clarté ;
- Certaines informations sont parfois difficilement accessibles et/ou peu valorisées sur le site institutionnel.

Niveau 3

- Les descriptifs de formation sont clairs et fiables, intégralement traduits en anglais, disponibles en amont de la mobilité et accessibles. Ils précisent notamment :
 - o La nature juridique des diplômes (diplôme d'établissement ou national, etc.) ;
 - o Les débouchés (professionnels et poursuite d'études) ;
 - o Le nombre de crédits ECTS* ;
 - o La langue d'enseignement ;
 - o Le campus du lieu de l'enseignement ;
 - o Les contacts pédagogique et/ou administratif (mail, tél.) ;
 - o Le positionnement du diplôme dans le schéma national.
- Les Unités d'Enseignement ou les éléments constitutifs y sont décrits ;
- Le moteur de recherche est bilingue et simple d'utilisation ;
- Si la formation est payante, le montant est clairement et systématiquement affiché ;
- Les débouchés en termes de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle sont précisés et illustrés notamment par des chiffres, des témoignages d'alumni ou de professionnels.

Indicateur 1.3 : Dématérialisation des procédures de candidature et d'administration tout au long du séjour (WPC)

Description : L'établissement est connecté sur la plateforme Études en France et/ou gère en ligne les candidatures des étudiants internationaux.

Non atteint

- L'établissement ne propose pas d'outils ou de procédures dématérialisées de

candidature et d'administration du séjour d'étude.

Niveau 1

- La candidature par voie électronique est possible, mais la dématérialisation des candidatures n'est pas systématique (réservée à la mobilité encadrée ou à quelques formations) ;
- Les liens pour la candidature ne sont pas facilement **accessibles*** sur le site ;
- Les documents administratifs sont en français uniquement ;
- Peu d'éléments de preuves et d'arguments pour étayer cet indicateur.

Niveau 2

- Les candidatures par voie dématérialisée sont généralisées sur toutes les formations et concernent la mobilité encadrée et individuelle. Le chemin d'accès à la candidature dématérialisée n'est pas toujours évident ;
- L'établissement est également connecté à la plateforme Études en France.

Niveau 3

- La dématérialisation pour les procédures de candidature est généralisée, aisément accessible depuis le site institutionnel ;
- Les interfaces et formulaires de candidature sont disponibles en français (FR) et en anglais (ENG) ;
- Un contact « *admission* » ou toute autre service support pour la candidature est bien affiché sur le site institutionnel.

Indicateur 1.4 : Accessibilité des outils numériques

Description : *L'établissement possède un réseau wifi couvrant la majorité de ses salles d'enseignement, bibliothèques et lieux de vie. Des salles informatiques sont ouvertes aux étudiants. Des solutions de numérisation et d'impression sont proposées dans ces salles ou en réseau.*

Non atteint

- L'établissement ne propose pas de réseau wifi ou le réseau wifi n'a qu'une couverture très partielle ;
- Les informations sur l'**accessibilité*** des outils numériques ne sont pas transmises dans le dossier de candidature ;
- Il n'y a pas d'accès à des salles informatiques ;
- Il n'y a pas de numérisation ou d'impression possible ;

Niveau 1

- Peu de postes informatiques disponibles par rapport au nombre d'étudiants inscrits et pas de prêts d'ordinateur/tablette ;
- Peu de salles informatiques disponibles et/ou à des horaires restreints (ni le soir, ni le week-end) ;
- Un réseau wifi avec une couverture partielle du campus ;
- Il n'y a pas ou peu de solutions de numérisation ou d'impression proposées ou à un tarif non-préférentiel ;
- Une assistance informatique réduite (ni mail, ni téléphone) ;
- Il y a peu d'éléments de preuves et d'arguments pour étayer cet indicateur.

Niveau 2

- Le réseau wifi accessible gratuitement couvre la majorité des espaces - salles d'enseignement, lieux de vie, salles de documentations ;
- Des solutions de numérisation et d'impression sont proposées à des tarifs étudiants ;
- Des salles informatiques sont accessibles en libre-service et avec, de préférence, des horaires étendus (en soirée, le samedi) ;
- Des postes informatiques sont disponibles en quantité suffisante (un ratio moyen du nombre d'étudiants par poste informatique) pour répondre aux besoins des étudiants ou des prêts d'ordinateur/tablette sont proposés par l'établissement ;
- Une assistance informatique est proposée (*hotline* ou *helpdesk*) et des guides utilisateur sont accessibles aux étudiants.

Niveau 3

- Très bonne couverture du réseau wifi accessible gratuitement, accessible dans toutes les salles d'enseignement, bibliothèques et lieux de vie ;
- L'établissement met à disposition un grand nombre de postes informatiques (un faible ratio du nombre d'étudiants par poste informatique - 1/30) ou bien l'établissement propose des prêts d'ordinateurs/tablettes ;
- De nombreuses solutions de numérisation et d'impression proposées (une centaine de copies), à des tarifs préférentiels. Paiement d'impressions/photocopies facilité ;
- Des salles informatiques en accès libre ; plages horaires d'ouverture étendues (en soir, le week-end, vacances universitaires) ;
- Une assistance informatique est proposée (*helpdesk* en présentiel ou une *hotline* disponible par téléphone ou par mail), en plus des tickets et d'un bureau pour une assistance en présentiel. Mise à disposition éventuelle de guides (au mieux en anglais) sur l'usage des équipements informatiques et des services numériques ;
- Des services supplémentaires sont aussi offerts, comme par exemple :
 - Quota de photocopies gratuites, solutions de reliure ;
 - Logiciels fournis à l'étudiant ;
 - Aide spécifique pour les internationaux (prêt de matériel, hotline avec un interlocuteur bilingue) ;
 - *Hotline* à horaires étendus et accessible avant la rentrée académique ;
 - Une connexion à distance sécurisée via un réseau VPN mis à disposition par l'établissement.

CHAMP 2 : QUALITÉ ET ACCESSIBILITÉ DES DISPOSITIFS D'ACCUEIL

Indicateur 2.1: Les services de l'établissement participent à l'accueil des étudiants internationaux. (WPC)

Description : *Le personnel est capable de les accueillir au moins en anglais. Les contacts téléphoniques et électroniques pour recevoir les questions des étudiants internationaux sont clairement identifiés et les services s'engagent à répondre rapidement à leurs sollicitations. Ce personnel est formé à l'interculturalité.*

Non atteint

- L'établissement n'a pas de service international ou de direction des relations internationales et/ou d'accueil* dédié ;
- Le service ou la direction des relations internationales de l'établissement n'a pas pour vocation d'accueillir les étudiants internationaux ;
- Il ne fait pas non plus appel à un prestataire extérieur pour fournir des services équivalents qui facilitent l'accueil des étudiants internationaux.

Niveau 1

- Un service ou la direction des relations internationales et/ou d'accueil existe au sein de l'établissement, mais la structure ne permet pas un accueil de qualité ;
- Une adresse générique pour l'accueil est communiquée ;
- Le personnel n'est pas systématiquement apte à accueillir l'étudiant dans une autre langue ;
- Il y a très peu de détails sur le fonctionnement du service et les prestations reçues par les étudiants internationaux ;
- La prise en charge n'est pas assurée en amont de la mobilité mais seulement et partiellement à partir de l'arrivée de l'étudiant ;
- La prise en charge ne concerne que les étudiants en échange (mobilité encadrée) ;
- Il y a peu d'éléments de preuves et d'arguments pour étayer cet indicateur.

Niveau 2

- Un service international ou la direction des relations internationales et/ou d'accueil est mis en place pour accueillir les étudiants internationaux. Le service s'engage à répondre relativement rapidement à leurs sollicitations* ;
- Les étudiants internationaux ont suffisamment d'éléments sur le fonctionnement du service et savent à qui s'adresser en cas de besoin. Les contacts téléphoniques et électroniques, pour recevoir les questions des étudiants internationaux, sont identifiés (livret d'accueil, site Internet, etc.) et l'accès à l'information est aisée ;
- Le personnel est capable de les accueillir au moins en anglais ;
- Une permanence* présentielle est assurée au sein de l'établissement, les horaires sont clairement communiqués et relativement étendus ;
- Des dispositifs* d'accueil sont prévus pour les internationaux en échange, mais également en mobilité individuelle (même si ces dispositifs se différencient selon le type de bénéficiaires).
- Il existe des dispositifs d'accueil et un accompagnement* avant et pendant le séjour ;
- Cependant un service d'accueil diffère en fonction du type de la mobilité (encadrée ou individuelle) et selon le moment de la prise en charge (avant ou pendant le séjour) ;
- Le personnel dédié* à l'accueil des étudiants internationaux est formé à l'interculturalité.

Niveau 3

- Le service international ou la direction des relations internationales et/ou d'accueil est identifiable depuis le site Internet et dans les campus et l'accès à l'information est aisée ;
- Le personnel du service est capable d'interagir en anglais et souvent dans plusieurs langues étrangères ;
- Les coordonnées des contacts en charge de l'accueil sont communiquées en amont ;
- L'accompagnement est personnalisé* avant et pendant le séjour ;

- Le même service est fourni pour la mobilité encadrée comme individuelle ;
- Des formations à l'interculturalité pour le personnel administratif et enseignant existent et une partie du personnel est formée (stages d'immersion dans le cadre d'accords de coopération, participation à des formations continues ...).

Indicateur 2.2 : Guichet multiservices d'accueil et dispositifs d'aide aux démarches administratives et de séjour (WPC)

Description : L'établissement participe à un guichet multiservices de site et/ou développe un dispositif propre, en lien avec les partenaires locaux ou nationaux (Préfecture, CROUS, CPAM, mutuelles, services de santé, CAF, SNCF et transports en commun, etc.)

Non atteint

- L'établissement n'a pas de guichet **multiservices***, ni de dispositifs équivalent. Aucun lien avec les partenaires locaux n'est tissé ;
- Aucun élément de preuve ne permet d'assurer qu'un service équivalent est rendu ;

Niveau 1

- L'établissement dispose d'un service au travers duquel il informe les étudiants mais ne les accompagne pas. Cette information peut être fournie par exemple via des tutoriels ou prospectus sur les démarches à suivre, mais l'étudiant est autonome pour se renseigner sur les démarches administratives ;
- Il n'y a pas de guichet multiservices au sein de l'établissement. Un dispositif équivalent est difficilement accessible et/ou très peu valorisé ;
- Quelques éléments de preuves (flyer valorisant le service, documents administratifs détaillant l'articulation du dispositif, etc.) permettent d'assurer qu'un service équivalent est rendu mais le dossier reste insuffisamment étayé ;
- Il n'y a pas de liens clairs avec les partenaires locaux ;
- Les contours du service rendu sont difficiles à appréhender ;
- L'accompagnement est assez restreint : peu de personnel dédié, démarches administratives peu centralisées et non facilitées, accès à l'information est difficile ;
- L'accueil n'est pas personnalisé ;
- Les partenaires ne font que diffuser de l'information. L'accueil ne couvre que très partiellement les campus satellites ;
- Peu d'éléments de preuves et d'arguments pour étayer cet indicateur.

Niveau 2

- L'établissement participe à un guichet multi-services ou développe un dispositif propre (*a minima* de manière ponctuelle sur une rentrée) ;
- Ce dispositif est en lien avec les partenaires locaux (par exemple Préfecture, CROUS, CPAM, mutuelles, services de santé, CAF, SNCF et transports en commun, etc.). Les partenaires peuvent envoyer du personnel, ou déléguer leurs missions à l'établissement après avoir préalablement formé le personnel. Les liens entretenus avec les partenaires locaux sont clairement démontrés dans le dossier de candidature (via des conventions par exemple ou tout élément prouvant la collaboration avec ces partenaires locaux) ;
- Le personnel dédié est plurilingue (ambassadeurs-étudiants, tuteurs-étudiants, personnel administratif dédié, etc.) ;

- L'accompagnement est **majoritairement*** personnalisé. Les démarches administratives sont facilitées, notamment pour l'obtention du titre de séjour ;
- L'existence et l'accès à ce service dédié et au guichet multiservices ou équivalent sont clairement communiqués, en français et en anglais. Les horaires d'ouverture sont clairement diffusés ;
- Un relais via le service des relations internationales ou d'accueil assure le **suivi*** durant l'année académique, mais la qualité du service rendu n'est peut-être pas équivalente au service de l'établissement ;
- Les éléments de preuves apportés permettent de bien comprendre la qualité du service rendu.
- L'accès au guichet multiservices ou service équivalent est possible, mais plus difficile pour les étudiants internationaux des autres campus que celui accueillant le guichet multiservices ou décliné différemment.

Niveau 3

- L'établissement participe à un guichet multi-services ou développe un dispositif propre complet dont le service est assuré tout au long de l'année ;
- Le service est accessible tout au long de l'année. Si le guichet multiservices n'est ouvert que temporairement lors des rentrées, une articulation avec le bureau des RI assure un service de qualité équivalente tout au long de l'année ;
- Ce dispositif est en lien, via des conventions, avec les partenaires locaux (Préfecture, CROUS, CPAM, mutuelles, services de santé, CAF, SNCF et transports en commun). Les partenaires peuvent envoyer du personnel, ou déléguer leurs missions à l'établissement après avoir préalablement formé le personnel. Le lien est clairement établi et des éléments de preuve en attestent dans le dossier de candidature (conventions, documents administratifs, etc.) ;
- Toutes les démarches nécessaires à l'installation peuvent y être accomplies, l'accompagnement est personnalisé. Des ateliers de remplissage de dossiers, des ateliers explicatifs, par exemple, peuvent y être proposés, par exemple ;
- Ce dispositif peut être digital avec la mise en ligne d'une **plateforme*** dédiée à l'arrivée des étudiants internationaux : informations sur les permanences des partenaires locaux (préfectures, CPAM...), sur les possibilités de prise de rendez-vous ;
- Un personnel dédié plurilingue informe et accompagne les étudiants à tout moment et sur toutes les questions particulières d'ordre administratif ;
- Pour les établissements multi-sites où les campus annexes n'auraient pas accès aux services du guichet multiservices, du personnel dédié assure un service équivalent et de même qualité ;
- L'accès à tous ces services est aisé et l'information sur ce guichet multiservices est communiquée en amont, en français et en anglais. L'établissement explicite les diverses situations dans le dossier de candidature (riche dépôt de preuves).

Indicateur 2.3: Livret d'accueil (WPC)

Description : *L'établissement met un livret d'accueil complet à disposition des étudiants internationaux, avec la présentation du territoire de la ville, de l'environnement d'études et des offres culturelles et sportives, d'un calendrier de la vie de campus, et un détail des services courants. Ce livret est traduit au moins en anglais et est accessible en ligne à l'étudiant avant son départ ou à son arrivée en France. Ce livret est aussi disponible en ligne.*

Non atteint

- L'établissement ne fournit pas de livret d'accueil spécifiquement conçu pour les étudiants internationaux.

Niveau 1

- Le livret d'accueil est très succinct, fournissant peu d'éléments aux étudiants internationaux pour préparer leur séjour. Par exemple, il ne décrit que brièvement les conditions et démarches relatives au logement ou à la vie de campus ;
- Le livret n'est disponible qu'en français ;
- Le livret n'est distribué qu'à l'arrivée ou le livret n'est pas accessible depuis le site institutionnel.
- Il y a peu d'éléments de preuves et d'arguments étayer cet indicateur.

Niveau 2

- Le livret donne les informations essentielles sans pour autant être très détaillées ;
- Il donne suffisamment d'informations aux étudiants internationaux pour pouvoir préparer leur séjour en amont et faciliter leur installation (le service de l'accueil, les démarches administratives à effectuer, le logement, la vie étudiante, la vie de campus, le fonctionnement de l'université ou de l'établissement, la ville, etc.) ;
- Des numéros d'urgence sont communiqués. Des contacts du bureau RI peuvent y être diffusés.
- Il est téléchargeable et/ou facilement accessible en ligne (depuis le site institutionnel).
- Il est disponible en français et anglais ;
- Il manque quelques informations (par exemple sur le parcours santé, les banques, la vie culturelle ou la vie associative, ...).

Niveau 3

- Un livret très étayé fournit toutes les informations dont les étudiants ont besoin en amont et durant leur séjour (informations sur la structure et le fonctionnement de l'établissement, services de l'accueil, démarches administratives, programme d'intégration, budget de l'étudiant, description de la scolarité et de la procédure des examens, santé, bourses, logement, titre de séjour, banque, téléphonie, vie étudiante, guichet multiservices, dates de rentrée, etc.) ;
- Les contacts des personnes ressources de l'établissement (RI ou du bureau des étudiants et responsables pédagogiques de chaque composantes) sont systématiquement communiqués ;
- Une information sur des praticiens anglophones et les numéros d'urgence peuvent également y figurer ;
- Un livret d'accueil est disponible en français et anglais (voire en d'autres langues étrangères), aisément accessible en amont (téléchargeable ou consultable en ligne depuis le site institutionnel) ;
- Des informations supplémentaires peuvent venir compléter ce livret d'accueil, comme par exemple (liste non exhaustive) :
 - Un livret logement ;
 - Un livret santé ;
 - Une programmation sportive et culturelle ;
 - Des informations sur la vie associative ;
 - Les fiches villes Campus France ;

- De la documentation sur la ville d'accueil ;
- Un trombinoscope des personnes ressources.

Indicateur 2.4: Services d'accueil (WPC)

Description : *L'établissement met en place des services - gratuits et/ou payants - pouvant améliorer l'accueil des étudiants ou accélérer leur intégration (accueil à l'aéroport ou à la gare, partenariats bancaires, partenariats culturels, partenariats transports, partenariats avec la ville, entre autres...). L'établissement peut aussi proposer ces services via un opérateur externe. Par exemple, l'établissement propose à l'étudiant un ticket de transport gratuit pour les premières 48h, et si possible pour la première semaine.*

Non atteint

- L'établissement ne met pas en place de services d'accueil.

Niveau 1

- Il y a très peu de **produits d'accueil*** offerts aux étudiants internationaux. Ils se résument par exemple à :
 - Quelques informations ou liens URL pour obtenir des réductions étudiantes en ligne ;
 - Quelques offres, mais l'étudiant est autonome dans sa recherche ;
Un accueil à l'aéroport ou en gare payant et non systématique, prioritairement réservé aux étudiants en mobilité encadrée ;
- Les quelques services déclarés sont peu étayés (peu d'éléments de preuve viennent en attester) ;
- Il y a peu d'éléments de preuves et d'arguments pour étayer cet indicateur.

Niveau 2

- L'établissement met en place des services - gratuits et/ou payants - pouvant améliorer l'accueil des étudiants en mobilité encadrée ou individuelle ou accélérer leur intégration (accueil à l'aéroport ou en gare, diffusion d'informations sur les services bancaires, etc.) ;
- L'établissement a mis en place un partenariat pour faciliter l'accès aux transports de ses étudiants ou propose, par exemple, à l'étudiant un ticket de transport gratuit pour les premières 48h, et si possible pour la première semaine ;
- L'établissement a lié des partenariats culturels, notamment avec les collectivités (pass culturel) ou avec les centres artistiques locaux où les étudiants bénéficient de tarifs préférentiels ;
- L'établissement peut aussi proposer ces services via un **opérateur*** externe en détaillant le service rendu dans le dossier de candidature et en déposant des preuves sur le service rendu.

Niveau 3

- Le pack d'accueil est distribué au guichet multiservices ou à l'arrivée avec, par exemple, des informations sur la vie de campus, des informations touristiques, un plan du campus, un guide touristique, le plan de la ville et des tickets de transports gratuits pour une durée de 24h/48h, des contacts d'urgence ;
- L'établissement met en place des services - gratuits et/ou payants, portés par l'établissement ou les associations étudiantes - ayant à cœur de personnaliser l'accueil

- des étudiants internationaux : un partenariat pour faciliter l'accès aux transports ou un abonnement à un tarif préférentiel par exemple, des partenariats bancaires, etc. ;
- L'établissement a lié des partenariats avec les **acteurs*** locaux de la culture (salles de spectacle de la ville par exemple), des transports ou de la santé auprès desquels les étudiants bénéficient de tarifs préférentiels ;
- Des offres culturelles ou sportives sont proposées aux étudiants internationaux, comme par exemple :
 - Une entrée au musée ;
 - Des places de cinéma ;
 - Un accès vers un club de sports à tarif préférentiel ;
 - Des goodies au nom de l'établissement.
- Des offres supplémentaires :
 - Tarif préférentiel pour location de vélos ou autres services utiles pour les étudiants ;
 - Des outils promotionnels, organisation de troc étudiant entre partants et arrivants, marché solidaire.

Indicateur 2.5: Evénements de rentrée et d'intégration (WPC)

*Description : L'établissement organise des réunions d'accueil et événements d'intégration pour les étudiants internationaux, si possible sous forme de véritables semaines d'intégration impliquant toute la **communauté universitaire***.*

Non atteint

- L'établissement n'organise pas d'événements de rentrée, ni d'événements d'intégration.

Niveau 1

- Des **actions*** peuvent exister mais restent assez disparates et peu coordonnées ; elles sont parfois limitées au campus principal ou seulement développées à l'échelle des **composantes*** ;
- Il y a très peu d'événements de rentrée ou d'intégration qui sont organisés, que ce soit par l'établissement ou par les associations étudiantes ;
- Les quelques événements organisés ne sont proposés qu'aux étudiants en mobilité encadrée.
- Il n'y a pas ou peu de réunions d'information ou pas d'accompagnement personnalisé ;
- Peu de communication sur les réunions et/ou l'information est difficilement accessible ;
- Il y a peu d'éléments de preuves et d'arguments pour étayer cet indicateur.

Niveau 2

- Des réunions d'informations sont organisées, mais elles ne sont pas systématiques et/ou sont majoritairement portées par les composantes ;
- Des événements de rentrée sont proposés lors des journées d'intégration ou d'une semaine d'intégration. La mobilité encadrée est privilégiée, mais certains événements sont également ouverts à la mobilité individuelle ;
- Ces événements peuvent avoir un caractère festif, culturel ou sportif, comme par exemple des championnats, une visite guidée dans la ville ou une soirée d'accueil ;
- Des éléments de preuves sont manquants ;
- Des événements ne sont pas toujours coordonnés et/ou valorisés à l'échelle de l'établissement.

- Les événements sont moins fréquents sur les campus satellites.

Niveau 3

- Des échanges et des réunions d'information sont organisés à la rentrée pour faciliter l'intégration de tous les étudiants (mobilité encadrée et individuelle) : présentation des coordinateurs RI et des associations étudiantes, de l'organisation de la scolarité (règlement, examens, emploi du temps), visite des locaux, explication des démarches administratives en lien avec l'inscription et l'installation, informations sur la prise en charge en cas d'accident, sécurité, etc. ;
- Des réunions au sein des composantes sont proposées pour les aspects pédagogiques ;
- Un très grand nombre d'événements (à caractère culturel, sportif ou festif) mis en place pour faciliter l'intégration des étudiants est organisé, à la rentrée mais également tout au long de l'année : visites touristiques guidées, balades dans la ville, jeux sur campus, cocktails, petit-déjeuner de bienvenue, soirée, etc. Cette offre peut être portée par l'établissement ou les associations d'étudiants mais elle est coordonnée et valorisée à l'échelle de l'établissement ;
- La mobilisation des associations étudiantes dans l'intégration des étudiants internationaux dans la vie de campus est reconnue par l'établissement (obtention d'ECTS ...).

CHAMP 3 : QUALITE ET ACCESSIBILITE DE L'OFFRE DE FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT DES ENSEIGNEMENTS

Indicateur 3.1 : Offre de cours en anglais et autres langues (WPC)

Description : L'établissement développe et valorise une offre de formation en anglais ou dans une autre langue étrangère, dédiée à l'ensemble des étudiants ou spécifique aux étudiants internationaux. Cette offre, si elle est délivrée en anglais, est régulièrement mise à jour dans le catalogue « Programs Taught in English » de Campus France.

Attention les formations Langues / Langues appliquées ne sont pas prises en considération pour cet indicateur. En revanche, les cours d'histoire et/ou de civilisation dispensés dans une langue étrangère sont pris en compte pour les établissements spécialisés en sciences humaines et sociales.

Non atteint

L'établissement n'offre ni formation, ni modules dispensés en anglais ou tout autre langue étrangère.

Niveau 1

- Par rapport à l'ensemble des formations dispensées par l'établissement, l'offre de formations est très partiellement disponible en anglais (moins de 5% de l'offre de formation globale) ou dans une autre langue ;
- L'établissement propose quelques modules dispensés en langues étrangères, notamment en anglais. Ces modules sont ouverts aux étudiants internationaux ;
- Cette offre en langue étrangère n'est pas toujours facilement accessible par l'étudiant international ;
- Peu d'éléments de preuves et d'arguments pour étayer cet indicateur.

Niveau 2

- Une offre de modules dispensés en anglais (ou dans une langue étrangère) et à laquelle les étudiants internationaux ont accès ;
- Une offre de formation diplômante, correspondant à *minima* entre 5% et 8% de l'offre de formation globale, est dispensée intégralement en anglais (ou dans une langue étrangère) ;
- Au moins 50% de la formation est enseignée en anglais (ou autre langue) ;
- Cette offre est à l'attention de l'ensemble des étudiants ou spécifiques aux étudiants internationaux ;
- Cette offre, si elle est délivrée en anglais, est annuellement mise à jour dans le catalogue « *Programs Taught in English* » de Campus France ;
- L'information sur cette offre en langue étrangère est facilement accessible par les étudiants internationaux.

Niveau 3

- L'établissement développe et valorise une offre de formation diplômante (y compris diplôme en partenariat international ou double - diplôme) dispensée intégralement ou partiellement en anglais ou dans une autre langue étrangère avec plus de 80% des enseignements, de cette formation, délivrés en anglais ;
- Cette offre de formation est dédiée à l'ensemble des étudiants ou spécifiquement aux étudiants internationaux, quel que soit leur type de mobilité. Cette offre correspond à plus de 8% de l'offre globale ;
- Cette offre en langue étrangère peut être complétée par des formations bilingues.
- Cette offre en langue étrangère fait l'objet d'une présentation claire et facilement accessible (livret ou rubrique spécifique sur le site web) ;
- Elle est valorisée et annuellement mise à jour sur le catalogue des « *Programs Taught in English* » de Campus France.

Indicateur 3.2 : Offre de formations préparatoires et de suivi méthodologique (WPC)

Description : *L'établissement mobilise le numérique pour constituer une offre de préparation à certaines de ses formations diplômantes, ou de suivi méthodologique durant ces mêmes formations. Il construit également une offre en présentiel de préparation ou de suivi. (Préparation méthodologique, préparation à la vie et aux études en France, mise à niveau disciplinaire). Cet indicateur ne prend pas en compte les cours de Français langue étrangère (FLE*) (cf. indicateur 3.4).*

Non atteint

- L'établissement ne propose pas de formations préparatoires, ni de suivi méthodologique.

Niveau 1

- Une remise à niveau disciplinaire est proposée à la rentrée, en présentiel. Elle peut être gratuite ou payante ;
- L'établissement n'explique pas s'il fournit un accompagnement méthodologique ou ne fournit pas de preuves tangibles sur l'accompagnement déclaré ;
- Il n'y a pas de suivi méthodologique au cours de la formation ;
- Certains dispositifs existent, mais sont payants ; ils peuvent donc représenter un obstacle financier pour les étudiants ;

- Il y a peu d'éléments de preuves et d'arguments pour étayer cet indicateur.

Niveau 2

- Une offre de formation préparatoire et un suivi méthodologique existent, en amont, et lors de l'année académique (en présentiel ou virtuel), sans qu'ils soient systématiques ou coordonnés.
- Un suivi méthodologique au sein de certaines composantes existe mais non porté à l'échelle de l'établissement ;
- Mise en place d'un dispositif dont le but est d'offrir aux étudiants les compétences nécessaires à la réussite de leurs études pour consolider les apprentissages théoriques et pour acquérir les bonnes méthodes de travail ;
- Des ressources pédagogiques complémentaires peuvent être accessibles en ligne et/ou accessibles via l'Environnement numérique de travail (ENT) ;
- Un **tutorat*** en présentiel ou à distance ;
- Ces offres peuvent être obligatoires ou optionnelles ;
- Certains dispositifs peuvent être payants, mais à un tarif préférentiel ;
- Une remise à niveau lors des *Welcome day* / sessions (poursuite d'études dans le système universitaire français, compréhension des spécificités méthodologiques universitaires...).

Niveau 3

- La réussite académique est au cœur du projet pédagogique de l'établissement qui met en place toute une série de dispositifs d'accompagnement, en amont et tout au long de l'année. Cet accompagnement pédagogique personnalisé peut prendre plusieurs formes :
 - o Un responsable pédagogique épaulé les étudiants dans leur cursus ;
 - o Toutes les formations proposent une mise à niveau et une approche pédagogique inclusive pour tous les étudiants ;
 - o Un tutorat en présentiel, ou à distance via un espace numérique, est systématiquement proposé tout au long de l'année ;
 - o Des ressources pédagogiques complémentaires, par exemple via des MOOCs, peuvent être accessibles en ligne ou via l'Environnement numérique de travail (ENT).
- Ces dispositifs sont coordonnés entre les composantes. Des programmes spécifiques, en amont, à destination des étudiants internationaux pour les préparer aux différences interculturelles et attendus méthodologiques ;
- Une offre de modules pour préparer les étudiants aux méthodes spécifiques de l'enseignement supérieur (prise de notes, recherche de documents, gestion du temps, analyse critique d'informations, présentation orale, etc.) est disponible pour tous les étudiants nationaux et internationaux.

Indicateur 3.3 : Développement d'un espace numérique

Description : *L'établissement mobilise le numérique pour que les enseignants puissent mettre leurs cours et/ou leurs documents de cours en ligne. Les étudiants peuvent interagir à distance avec leurs enseignants. Une offre de ressources en ligne est également accessible, notamment documentaire ou cours de langues. Par ailleurs, l'établissement développe un Environnement numérique de travail (ENT) permettant la création d'un espace personnel de l'étudiant et d'une administration dématérialisée de son*

séjour d'études (certificats de scolarité et relevés de notes, entre autres).

Non atteint

- L'établissement ne propose pas d'espace numérique.

Niveau 1

- L'ENT existe mais il offre peu d'accès aux ressources pédagogiques et/ou pas d'espace collaboratif ;
- Seuls des documents administratifs sont stockés ;
- L'ENT est disponible en français uniquement ;
- Il y a peu d'éléments de preuves pour appréhender les documents auxquels les étudiants ont accès (le dossier de candidature doit permettre d'identifier les ressources en fournissant des identifiants d'accès ou captures d'écran).

Niveau 2

- L'ENT est complet avec un grand nombre d'informations disponibles : *syllabi*, cours, ressources pédagogiques et documents administratifs, ainsi qu'un accès aux ressources documentaires ;
- Les étudiants disposent de comptes offrant des solutions : visioconférence, logiciels de bureautiques (...);
- Les étudiants peuvent interagir à distance avec leurs enseignants ;
- L'ENT est partiellement bilingue en anglais.

Niveau 3

- L'établissement met à disposition des étudiants un outil numérique très développé et propose une interface bilingue en français et en anglais. L'ENT est la plateforme privilégiée entre l'étudiant et l'établissement et offre l'accès à de nombreux services numériques ;
- L'étudiant a accès, sur son espace numérique, à toutes les informations en lien avec ses apprentissages (*syllabi*, ressources pédagogiques et documents supplémentaires sur la vie de campus facilitant l'accès à l'information, à la prévention ...) ;
- L'établissement met à disposition des étudiants des supports numériques de remise à niveau, des ressources pédagogiques et des outils méthodologiques en lien avec le domaine d'études.
- L'établissement, ou le corps professoral, met à disposition une série d'outils et de ressources utiles à l'apprentissage (des cours de langue ou autres acquisitions de compétences), à l'approfondissement des connaissances (plateforme Moodle, MOOCs, vidéos, tutoriels, *etc.*) ;
- L'ENT est un outil de travail collaboratif sur lequel les étudiants peuvent s'appuyer. Les étudiants peuvent interagir à distance avec leurs enseignants ;
- L'ENT est accessible en français et anglais. Il est disponible tout au long du cursus, voire en amont de la mobilité ;
- Mise à disposition des étudiants (le temps de la formation) des licences de logiciels professionnels ;
- L'établissement est équipé en salles spécifiques pour la formation à distance.

Indicateur 3.4 : Offre de FLE (WPC)

Description : L'établissement propose aux étudiants internationaux des formations de

Français Langue Étrangère (FLE) dispensées au sein du centre de FLE intégré à l'établissement labellisé Qualité FLE ou membre de l'ADCUEFE. À défaut, les enseignements sont contractualisés avec un centre de FLE labellisé Qualité FLE ou membre de l'ADCUEFE* sur le même site. Parfois l'offre FLE est assurée par des vacataires.

Non atteint

- Il n'y a pas d'offre de cours de FLE proposé, ni à la rentrée, ni au cours de l'année

Niveau 1

- Les étudiants internationaux ont à *minima* accès à un centre de langue multimédia pour l'apprentissage des langues (centre de FLE) ;
- Une offre ponctuelle peut être proposée, mais dont le volume horaire (< 20h) ne permet pas, *a priori*, une progression de compétences ;
- La formation FLE n'est pas intégrée à l'emploi du temps pour pallier les lacunes linguistiques.
- Un accompagnement FOS* ou FOU* ou FLE est proposé en semaine d'intégration par exemple
- L'accessibilité aux cours de FLE n'est pas précisée ;
- L'offre de FLE est limitée à la mobilité encadrée et/ou aux étudiants du campus principal.
- L'établissement ne valorise pas son offre de FLE ;
- Il y a peu d'éléments de preuves et d'arguments pour étayer cet indicateur.

Niveau 2

- Un accompagnement FLE est proposé en amont et/ou pendant le cursus avec un volume horaire suffisamment conséquent pour permettre des progrès en français (> 20) ;
- Les cours peuvent être dispensés dans un centre dédié intégré à l'établissement ou dans un centre FLE extérieur à l'établissement. Les cours peuvent être accessibles en dehors d'un centre FLE labellisé Qualité FLE ou adhérent à l'ADCUEFE, etc. ;
- L'offre de FLE est suffisamment diversifiée pour répondre aux besoins éclectiques des étudiants internationaux : cours de Français général, de FOS, cours de FOU, etc. ;
- Les cours de FLE sont inclus dans le planning de l'étudiant (organisation, lieu et horaires) ou proposés en soirée pour que les étudiants puissent y avoir accès ;
- Les cours FLE peuvent être gratuits ou payants, mais à tarifs préférentiels ;
- Si l'établissement fait appel à un prestataire* extérieur, des preuves tangibles sont déposées au dossier et les conditions spécifiques prévues pour accueillir les étudiants internationaux de l'établissement sont spécifiées ;
- L'offre de FLE est accessible à toutes les mobilités et de manière équivalente sur tous les campus ;
- L'information sur l'offre de FLE est clairement accessible pour les étudiants internationaux.

Niveau 3

- L'offre FLE est riche et variée afin de répondre aux besoins des étudiants internationaux : cours de français général, FOU et FOS a minima ;
- Les étudiants internationaux peuvent avoir accès à des cours intensifs, à la rentrée et/ou tout au long du semestre ;
- Une formation FLE est systématiquement proposée en amont de la rentrée, en

présentiel ou éventuellement à distance. Elle est ouverte à toutes les mobilités. L'offre de FLE peut être gratuite ou payante, mais à un tarif très préférentiel ;

- Une brochure spécifique est éditée sur l'offre de FLE délivrée ;
- Les cours obligatoires attestent que l'établissement s'inscrit dans une démarche de réussite académique de ses apprenants si les formations suivies sont en français : écoles d'été, formations suivies en continu ;
- Les cours de FLE proposés sont validés et valorisés dans le cursus de formation (ECTS) et permettent de délivrer un diplôme (DELF-DALF, DUEF) ou une certification de niveau de tests (TCF, TEF, ...) ;
- Les cours sont facilement accessibles (en termes géographique, de coût et d'horaires).
- Le volume horaire est conséquent ;
- Le centre FLE est adhérent ADCUEFE ou labellisé Qualité FLE.

Indicateur 3.5 : Offre de formation diplômante à distance

Description : *L'établissement développe et valorise une offre de formation à distance ou hybride permettant aux étudiants internationaux de suivre des unités d'enseignement ou un cursus diplômant à distance. Les formations à distance offrent un suivi plus individualisé et une pédagogie innovante. Cette offre, si elle est proposée pour l'obtention d'un diplôme, est régulièrement mise à jour dans le catalogue de Campus France «Ma formation à distance ».*

Attention : les formations à distance qui ne sont pas dans le cadre d'un cursus diplômant ne sont pas prises en considération pour cet indicateur. Les unités d'enseignement proposés dans une formation diplômante sont prises en compte.

Non atteint

- L'établissement ne propose pas de formation à distance ou hybride, à la rentrée et au cours de l'année.

Niveau 1

- L'établissement a une offre limitée d'enseignement à distance. ;
- L'établissement n'a pas d'équipement spécifique pour l'enseignement à distance ;
- Ces enseignements à distance sont dispensés uniquement en français ;
- L'offre de cours à distance n'est pas référencée dans le catalogue « *Ma formation à distance* ».
- Il n'y a pas de **coordination*** entre les cours à distance et ceux en présentiel ;
- Des cours sont mentionnés dans le dossier de candidature, mais aucune **preuve*** est associée ;
- Il y a peu d'éléments de preuves et d'arguments pour étayer cet indicateur.

Niveau 2

- Les cours à distance sont proposés en français et *a minima* en anglais ;
- Plus de 50% des cours à distance sont disponibles sur une plateforme d'*e-learning* accessible en continu et coordonnés avec les cours en présentiel ;
- Les cours en distance sont mise à jour dans le catalogue « *Ma formation à distance* » ;
- Des unités d'enseignement à distance sont proposées au début de la formation diplômante pour la mise à niveau pédagogique ou pour les étudiants ayant un retard pour l'arrivée en France ;

- L'établissement est équipé avec des salles qui permettent l'organisation des cours en hybride.

Niveau 3

- L'établissement répond aux attendus du niveau 2, mais peuvent, en plus, offrir plusieurs unités de cours à distance en différentes langues ;
- L'établissement propose un accompagnement spécifique pour les étudiants internationaux ;
- L'établissement met à disposition des documents numériques en complément des cours sur la plateforme d'*e-learning* ;
- Les étudiants qui suivent les formations à distance peuvent bénéficier d'un accompagnement plus personnalisé par un tuteur.

CHAMP 4 : LOGEMENT ET QUALITE DE LA VIE DE CAMPUS

Indicateur 4.1 : Offre de logements et accompagnement à la recherche d'un logement (WPC)

Description : L'établissement possède au moins une cellule ou un service dédiée à la question du logement. Il entretient un réseau de partenaires locaux (bailleurs publics et privés, associations, régies...). Il intègre éventuellement une offre d'annonces à son site Internet. Il gère, conjointement avec le CROUS, un parc de logements réservés aux étudiants internationaux.

Non atteint

- L'établissement ne prévoit pas d'accompagnement dans la recherche de logement ;
- L'établissement ne fait pas appel à un prestataire extérieur pour rendre ce service.

Niveau 1

- L'établissement se limite à la diffusion d'informations aux étudiants internationaux (via le livret d'accueil, flyers ou sites web) sur les démarches à suivre pour l'obtention d'un logement et les opportunités d'aide à l'accès au logement (caution, APL, etc.) ;
- L'établissement relaie des annonces de logements : des sites Internet de fournisseurs de solutions de logement sont communiqués sur le site de l'établissement, mais l'étudiant reste autonome ;
- La rubrique d'informations pratiques sur le logement du site institutionnel n'est pas traduite.
- Les solutions d'hébergement proposées s'adressent presque exclusivement aux étudiants en **échange universitaire*** ;
- Il y a peu d'éléments de preuves et d'arguments pour étayer cet indicateur.

Niveau 2

- L'établissement a un bureau ou du personnel dédié pour accompagner les étudiants dans leur recherche de logement. Il peut faire appel à un partenaire extérieur qui rend ce même service gratuit pour l'étudiant ;
- L'établissement a un partenariat avec plusieurs acteurs du logement (CROUS, bailleurs privés ou publics, associations, etc.) ;
- Un certain nombre de logements est réservé à l'établissement, notamment dans des résidences CROUS ;
- Les processus d'obtention d'un logement sont explicités (critères d'attribution et

- démarches de réservation) et du personnel dédié répond aux questions (réunions d'informations ou accompagnement personnalisé) ;
- Les logements sont majoritairement proposés aux étudiants en mobilité encadrée, mais d'autres alternatives sont accessibles et communiquées aux étudiants en mobilité individuelle ;
- Une plateforme de mise en **contact*** propriétaires/étudiants existe.

Niveau 3

- L'établissement a une cellule dédiée et accompagne les étudiants internationaux dans leur recherche et leur réservation de logement en amont même de la mobilité ;
- Des solutions de logement sont proposées à la plupart des étudiants internationaux qu'ils soient en mobilité d'échange ou individuelle. Par exemple :
 - o Un contingent de logements (parc public via le CROUS ou dans le parc privé à des tarifs préférentiels) est réservé pour la plupart des étudiants internationaux ou des solutions de logement sont proposées pour la plupart des étudiants, qu'ils soient en mobilité d'échanges universitaires ou en mobilité individuelle ;
 - o Et/ou une résidence propre au campus permet de loger la majorité des étudiants internationaux ;
 - o L'établissement a noué des partenariats pour la réservation de logements et en fournit la preuve (conventions par exemple).
- Des services supplémentaires peuvent même être offerts :
 - o L'établissement offre une caution solidaire ;
 - o L'établissement se porte garant de l'étudiant (même dans le privé) afin de faciliter au maximum la recherche d'hébergement de l'étudiant.

Indicateur 4.2 : Mobilisation des étudiants et valorisation des étudiants internationaux (WPC)

Description : *L'établissement développe une plateforme numérique de mise en relation entre ses étudiants et les nouveaux arrivants, et valorise les systèmes de parrainage existants. Il travaille avec les associations étudiantes pour structurer des actions d'accueil et de parrainage. L'engagement auprès des étudiants internationaux peut faire l'objet d'une valorisation dans les cursus pouvant inclure l'obtention de crédits européens (ECTS). L'établissement valorise, tout au long de l'année, l'interculturalité de la communauté étudiante, en organisant des événements culturels, sportifs ou festifs permettant de la mettre en lumière. Des actions de sensibilisation de la communauté sont conduites et des appels à projet destinés aux associations étudiantes sont proposés.*

Non atteint

- L'établissement ne met pas en œuvre d'actions qui viseraient à faciliter les relations entre les nationaux et les étudiants internationaux ;
- L'établissement ne met pas en place de système de **parrainage*** ;
- L'établissement ne valorise pas la multiculturalité de la communauté étudiante.

Niveau 1

- L'établissement, en lien avec les associations étudiantes, organise quelques événements pour assurer l'accueil des étudiants internationaux et leur intégration. Certains d'entre eux mettent en valeur la culture des étudiants ;
- L'établissement propose, sur le campus, quelques activités culturelles et sportives portées par les associations d'étudiants (l'offre peut être payante). L'accessibilité à ces activités est parfois imprécise ;

- Le nombre d'événements est très restreint ;
- La collaboration de l'établissement avec les associations étudiantes n'est pas précisée et/ou peu explicitée dans le dossier de candidature ;
- Ces événements sont :
 - Peu coordonnés ;
 - Peu valorisés (peu de communication autour de ces actions).
- Un parrainage peut exister à l'échelle des composantes, mais il n'est pas généralisé ;
- L'engagement étudiant n'est pas valorisé par l'établissement (pas d'obtention d'ECTS ou autre) ;
- L'établissement ne valorise pas les projets des associations étudiantes en termes d'engagement pour l'intégration des internationaux ;
- Il y a peu d'éléments de preuves et d'arguments pour étayer cet indicateur.

Niveau 2

- L'établissement travaille avec des associations d'étudiants pour faciliter l'intégration. Le service est coordonné et valorisé ;
- Un système de parrainage existe. Il peut prendre plusieurs formes (plateforme de mise en relation, parrainages ou *buddy system*), mais les modalités et la portée du dispositif restent à préciser et/ou à développer ;
- Les actions mises en place impliquent des étudiants nationaux et l'engagement étudiant est valorisé par l'établissement (*via* une **valorisation*** dans le cursus – validation d'ECTS) ;
- De nombreux événements festifs, culturels ou sportifs sont organisés, dont la majorité est concentrée à la rentrée. Ils ont pour objectif de promouvoir l'interculturalité ou d'encourager l'intégration des étudiants internationaux ;
- L'établissement promeut les initiatives individuelles et collectives, notamment au travers d'appels à projets en faveur de l'engagement étudiant et de l'intégration des internationaux ;
- Les associations étudiantes proposent, par ailleurs, pour tous les étudiants y compris les étudiants internationaux, une offre culturelle et sportive riche et variée, gratuite ou à des tarifs préférentiels, qui peut prendre plusieurs formes en termes de :
 - Thématique (ex. des cours de développement personnel) ;
 - Reconnaissance (ex. des cours inclus dans le parcours académique (ECTS) ;
 - Durée (au semestre ou à l'année, ou des ateliers ponctuels).

Niveau 3

- L'établissement travaille en étroite collaboration avec les associations d'étudiants pour faciliter l'intégration des étudiants internationaux. Le service est coordonné et valorisé ;
- Un système de parrainage existe et est généralisé à l'échelle de l'établissement. Il peut prendre plusieurs formes (plateforme de mise en relation, parrainages ou *buddy system*) ;
- Des actions de sensibilisation de la communauté universitaire et étudiante sont conduites et des appels à projets destinés aux associations étudiantes sont proposés ;
- L'offre d'activités d'intégration /de valorisation de l'interculturalité est très conséquente et s'étale sur l'année universitaire (elle ne se limite pas à la rentrée). Elle est clairement communiquée.
- Les actions d'intégration, l'engagement étudiant et le parrainage sont portés institutionnellement et valorisés sur le site institutionnel comme étant des éléments

- d'attractivité ;
- Les associations étudiantes proposent par ailleurs, pour tous les étudiants y compris les étudiants internationaux, une offre culturelle et sportive très riche et variée, souvent gratuite ou à des tarifs préférentiels, qui peut prendre plusieurs formes :
 - o Des cours pour le développement personnel ;
 - o Des cours inclus dans le parcours académique (crédits ECTS) ;
 - o Des ateliers ponctuels ;
 - o Des cours semestriels ou à l'année ;
 - o Des conférences ;
 - o Des expositions.

Indicateur 4.3. Référents étudiants internationaux (WPC)

Description : *L'établissement désigne au moins un ou deux référents étudiants internationaux au sein de chacune de ses composantes. Ces référents, administratifs et enseignants, sont identifiables et accessibles pour les étudiants étrangers au quotidien et s'engagent à répondre rapidement à leurs sollicitations.*

Non atteint

- Aucun **référent***, que ce soit administratif ou pédagogique, n'est identifiable ou seulement minoritairement à l'échelle de l'établissement, de ses sites et de ses composantes.

Niveau 1

- L'établissement désigne, pour chaque étudiant international, au moins 1 référent, qu'il soit administratif ou pédagogique ;
- Chaque référent a sous sa responsabilité un grand nombre d'étudiants, ne permettant pas un véritable suivi personnalisé ;
- L'établissement ne spécifie pas précisément l'accessibilité de ces services. Par exemple, des liens URL ou les coordonnées génériques d'un bureau sont communiquées, mais l'étudiant n'a pas de contacts directs et l'interaction est principalement dématérialisée ;
- L'étudiant reste autonome ;
- L'information sur l'existence de ces services n'est pas clairement communiquée ;
- Une inégalité du service rendu est observable selon les campus ou sur les campus délocalisés ; l'accessibilité au service d'accompagnement depuis les campus satellites n'est pas précisée ;
- Il y a peu d'éléments de preuves et d'argumentaire de l'indicateur.

Niveau 2

- Du personnel dédié est en charge de l'accompagnement des étudiants internationaux ;
- L'établissement désigne 2 référents, l'un administratif et l'autre pédagogique ;
- Les coordonnées des référents sont clairement communiquées, *a minima* dès la rentrée ;
- Le rapport entre le nombre de référents/nombre d'étudiants est suffisant pour permettre un accompagnement relativement personnalisé (1 référent pour 50 étudiants internationaux)

Niveau 3

- Les étudiants internationaux ont, de manière pratiquement systématique, deux référents : un référent administratif et un référent pédagogique ;
- Le personnel dédié assure un accompagnement personnalisé. Les coordonnées sont communiquées en amont de la mobilité ;
- La qualité du service d'accompagnement est assurée sur tous les campus. L'établissement est en mesure de spécifier les divers services proposés et d'expliquer leur **articulation*** sur les divers campus

Indicateur 4.4 : Accompagnement et suivi médico-sociale (WPC)

Description : *L'établissement possède un service médical et psychologique ou autre dispositif équivalent pour prendre en charge, accompagner et/ou orienter les étudiants dans leurs différentes démarches médicales. L'établissement propose aussi une **assistance*** psychologique et sociale.*

Non atteint

- L'établissement ne propose pas d'accès à un centre de santé et/ou d'accompagnement psychologique et sociale ;
- L'établissement ne fait appel à aucun prestataire extérieur pour accompagner les étudiants internationaux.

Niveau 1

- Un service d'accompagnement et un service de santé existent, mais ne couvrent pas tous les besoins en santé des étudiants et la localisation de ces services ne permet pas une égalité d'accès à tous ;
- L'établissement ne communique pas suffisamment sur les dispositifs de santé ; l'information sur l'existence de ces dispositifs n'est pas valorisée sur le site Internet et sur les différents supports.
- Des actions de prévention en matière de santé sont mises en place ;
- Il y a peu d'éléments de preuves et d'arguments pour étayer cet indicateur.

Niveau 2

- Quelques actions de sensibilisation en faveur de la santé des étudiants sont mises en place comme par exemple des ateliers de prévention (nutrition, gestion du stress, gestion du sommeil, *etc.*) ;
- L'information sur les dispositifs existants sont clairement communiqués aux étudiants (flyers, posters, site Internet, réseaux sociaux, *etc.*) ;
- L'établissement spécifie l'accessibilité à ce dispositif de santé sur les campus satellites. Si des disparités du service rendu existe, l'établissement démontre dans sa candidature qu'il y a réfléchi et cherche à améliorer son service pour la santé des étudiants internationaux ;
- Les étudiants ont accès à des professionnels médicaux et/ou à une assistance psychologique et sociale (ex. : cabinet médical/infirmier, permanence d'un(e) assistant(e) social(e) sur le campus, plateforme d'écoute psychologique). Ils ont la possibilité de faire appel à un prestataire extérieur avec lequel l'établissement aura établi un partenariat ;
- L'établissement dispose d'un service d'écoute et de suivi et des dispositifs de lutte contre les violences sexistes et sexuelles (**VSS***), mais de façon inégale entre les campus.

Niveau 3

- L'établissement offre un accès à un service médical de qualité, spécifique à l'établissement : médecins généralistes et spécialistes, psychologues. Un service infirmerie est accessible sur le campus ;
- Une assistance sociale accompagne les étudiants qui ont des difficultés financières ;
- De nombreuses actions de prévention sont mises en œuvre et valorisées institutionnellement (nutrition, addiction, MST μ , gestion du stress et du sommeil, *etc.*) ;
- La santé mentale est aussi une priorité et l'établissement propose des ateliers de prévention : sophrologie, gestion du stress, relaxation ;
- Un bilan santé est parfois offert aux primo-arrivants. Il peut prendre plusieurs formes (radiographies, visites de contrôles, *etc.*) ;
- Les étudiants sont informés en amont de l'existence et des conditions d'accès* à ces services d'accompagnement administratif, pédagogique et médical depuis le site institutionnel, mais aussi via des flyers ou posters ;
- L'établissement dispose d'une écoute et de suivi et des dispositifs de lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS), dans tous les campus ;
- Les étudiants non francophones ont la possibilité d'être reçus et écoutés par des professionnels qui parlent anglais.

Indicateur 4.5 : Prise en compte de la situation de handicap

Description : *La situation de handicap est prise en compte dans les modalités d'accueil des étudiants internationaux dans une logique de démarches inclusive menée par l'établissement. Il met en œuvre des dispositifs d'accueil et d'accompagnement adaptés au étudiants. Il mène des actions de sensibilisation de manière générale dans l'établissement.*

Non atteint

- L'établissement ne propose pas de référent handicap, ou tout autre service, ni d'aménagement pour les étudiants internationaux en situation de handicap.

Niveau 1

- L'établissement déclare prendre en compte la question du handicap, mais le dossier note peu d'éléments sur la prise en charge du handicap, ou l'établissement n'a pas fourni de preuves ;
- L'accompagnement et les aménagements proposés sont très inégaux au sein de l'établissement.

Niveau 2

- La notion de handicap est clairement prise en considération et des solutions concrètes sont apportées en fonction des besoins :
 - o La présence d'une cellule dédiée* ou d'un référent handicap ;
 - o La diffusion des informations sur les dispositifs mis en place pour les étudiants en situation de handicap ;
 - o L'aménagement des locaux et des aides pédagogiques (tutorat, soutien, preneurs de notes) ;
 - o L'aménagement de temps d'examens et mise à disposition de cours à distance ;
 - o L'offre d'un accompagnement pédagogique et de parcours de formation et

professionnel personnalisé.

- Le personnel administratif et les enseignants sont sensibilisés à la situation de handicap.

Niveau 3

- La situation de handicap est très bien prise en compte avec un accompagnement adapté aux besoins et un service valorisé ;
- Les mêmes services listés au niveau 2 sont proposés. L'établissement met en place des solutions complémentaires avec des partenariats pour le logement et la restauration ;
- L'établissement est en mesure de fournir un accompagnement différencié pour la recherche de stage, alternance et emploi.

Indicateur 4.6 L'établissement valorise la pratique sportive des étudiants (WPC)

Description : L'établissement encourage la pratique sportive et développe une offre en sport-santé et sport-loisir. La situation des sportifs de haut-niveau est également prise en compte par l'établissement.

Non atteint

- L'établissement ne favorise pas la pratique du sport.

Niveau 1

- L'offre sportive de l'établissement se limite aux activités gérées par les associations ;
- L'établissement n'a pas fourni de preuves concernant les actions de valorisation de la pratique sportive.

Niveau 2

- L'établissement valorise la pratique sportive dans sa communication auprès des étudiants internationaux. La pratique sportive est un élément d'attractivité pour attirer les sportifs de haut niveau à l'établissement ;
- La pratique du sport est adaptée à tous les étudiants, à tous les niveaux dans différents campus, et est promue pour le bien être des étudiants pour le développement des capacités intellectuelle et réduction du stress ;
- Des formations sont proposées dans le champ sportif et des aménagements de l'emploi du temps pour les sportifs de haut niveau sont mis en place.

Niveau 3

- La pratique sportive est un élément d'attractivité auprès des étudiants internationaux et facilité *via* les associations sportives et la mise en place des aménagements de l'emploi du temps et des tarifs réduits pour les pratiques du sport ;
- Le sport est pris en compte par l'établissement en tant qu'activité de loisir pour l'intégration des étudiants internationaux. Il fait pleinement partie des actions de prévention en matière de santé.
- Les étudiants bénéficient des espaces pour la pratique diversifiée des sports dans les campus ou à proximité. Ils ont la possibilité de participer à des compétitions par un club de l'établissement.
- La validation de compétences sportives est utilisée dans le dispositif de formation comme une étape ou un pré requis (ECTS) à l'obtention du diplôme.

CHAMP 5 : QUALITE DE SUIVI POST-DIPLÔMANT

Indicateur 5.1 : Accompagnement vers l'emploi (WPC)

Description : Dans le cadre des dispositifs qu'il développe, l'établissement met les étudiants internationaux en lien avec les acteurs socio-économiques de son territoire et les partenaires de l'établissement. Il promeut leur accès aux stages ou aux emplois étudiants. Un programme de « jeunes ambassadeurs » peut être construit, impliquant les mêmes acteurs.

Non atteint

- L'établissement n'accompagne pas les étudiants, ni dans leur recherche de stage, ni vers l'emploi.

Niveau 1

- L'établissement accompagne les étudiants dans la recherche de stages en diffusant des offres de stage ;
- L'établissement propose un accompagnement vers l'emploi en publiant des offres d'emploi.
- Des tutoriels sont mis à disposition des étudiants internationaux pour préparer leur insertion sur le marché de l'emploi, mais l'étudiant est livré à lui-même ;
- Quelques conférences ou événements peuvent être organisés ;
- Il y a peu d'éléments de preuves et d'arguments pour étayer cet indicateur.

Niveau 2

- L'établissement met en lien les étudiants internationaux avec les acteurs socioéconomiques de son territoire ou avec ses **partenaires*** entreprises, réseautage, forum de l'emploi ;
- L'établissement met en place un accompagnement majoritairement personnalisé dans la recherche de stage ;
- L'établissement spécifie ses actions pour les étudiants internationaux ;
- Plusieurs actions d'accompagnement vers l'emploi sont mises en place tout au long de l'année : ateliers CV, lettre de motivation, simulation d'entretien d'embauche.
- Des rendez-vous peuvent être pris pour un accompagnement plus personnalisé ;
- Les étudiants ont accès à une plateforme de diffusion des offres de stages ou d'emploi.

Niveau 3

- De nombreuses actions d'accompagnement sont mises en œuvre pour accompagner pas à pas les étudiants dans leur recherche d'emploi et de stages ;
- L'accompagnement est **très majoritairement*** personnalisé en répondant aux besoins spécifiques des étudiants, y compris des étudiants internationaux ;
- Les étudiants internationaux bénéficient d'un accompagnement personnalisé : mise en relation avec des professionnels, ateliers d'envoi d'offres d'emplois ciblées ;
- L'établissement entretient des relations avec les acteurs socio-économiques de la région (par exemple sous forme de junior entreprise), qui facilite l'obtention de stages et l'accès au marché de l'emploi de ses étudiants internationaux ;
- De très nombreuses actions d'accompagnement vers l'emploi sont mises en œuvre, dispositif coordonné avec les composantes de l'établissement : ateliers, entretiens sur rendez-vous, conférences, forum, *etc.* Des tutoriels viennent compléter ces actions ;
- Certains dispositifs sont élaborés pour répondre spécifiquement aux besoins des

étudiants internationaux. Par exemple, certaines actions sont menées en langues étrangères (anglais, chinois, *etc.*) ou un parrainage par des acteurs économiques pour les internationaux est mis en place ;

- Ces dispositifs sont portés à la connaissance des internationaux et valorisés par l'établissement.

Indicateur 5.2 : Accompagnement vers l'entrepreneuriat

Description : *L'établissement intègre les étudiants internationaux dans les dispositifs de formation et d'aide à l'entrepreneuriat. L'établissement accompagne les étudiants pour intégrer des dispositifs d'incubation de l'établissement ou de l'un de ses sites partenaires.*

Non atteint

- L'établissement n'accompagne pas les étudiants internationaux vers l'entrepreneuriat.

Niveau 1

- L'établissement informe les étudiants sur l'entrepreneuriat et les dispositifs existants pour accompagner les jeunes entrepreneurs ;
- L'accès au service est peu valorisé et l'accès à l'information est difficile ;
- Les actions mises en place ne sont pas déployées spécifiquement pour les étudiants internationaux : elles sont conçues pour tous les étudiants et les étudiants internationaux y ont bien sûr accès ;
- Il y a peu d'éléments de preuves et d'arguments sur cet indicateur.

Niveau 2

- L'établissement propose un accompagnement vers l'entrepreneuriat majoritairement personnalisé. Il intègre tous les étudiants, y compris les étudiants internationaux ;
- L'établissement propose des actions d'information ;
- L'établissement propose un accompagnement vers l'entrepreneuriat, *via* le programme Pépité par exemple (ateliers de formation, coaching par exemple) ;
- L'établissement propose une mise en relation avec les acteurs socioéconomiques de son territoire ;
- L'établissement propose un diplôme d'étudiant entrepreneur (DU) ;
- L'accès au service est valorisé et **clairement*** communiqué ;
- Certaines actions peuvent être déployées spécifiquement pour les étudiants internationaux.

Niveau 3

- L'établissement développe une culture entrepreneuriale au sein de l'établissement quelle que soit la formations suivie (ateliers d'information ou de formation, conférences, prix entrepreneuriat, *etc.*). Un diplôme d'étudiant entrepreneur est également proposé (DU) ;
- L'établissement propose un accompagnement très majoritairement personnalisé, y compris pour les étudiants internationaux et s'appuie sur son réseau de partenaires : parrainage par des entrepreneurs, des chefs d'entreprise ou des académiques spécialisés dans le domaine ;
- Certaines actions d'accompagnement (parrainage, ateliers en langue étrangère) sont spécifiquement mises en place pour les étudiants internationaux (par exemple *via* le réseau alumni). Elles peuvent parfois être proposées en langues étrangères ;

- Un aménagement du cursus est possible ;
- Les étudiants ont accès à un **incubateur*** (interne ou externe). L'existence de cet incubateur et les modalités d'accès sont clairement communiquées ;
- Les dispositifs sont coordonnés, valorisés, et l'accès au service est clairement communiqué ;
- Sans être un dispositif spécifique d'accompagnement vers l'entrepreneuriat, l'existence d'un **FabLab*** pourra être valorisé dans la candidature lorsqu'il permet aux étudiants de construire un prototype (Écoles d'ingénieurs ou Écoles de Design) qui servira de base pour alimenter le projet professionnel de création d'entreprise.

Indicateur 5.3. Animation d'un réseau d'anciens étudiants étrangers

Description : L'établissement possède à *minima* un profil à jour dans la plateforme France Alumni. Il intègre également les étudiants internationaux dans son propre réseau d'anciens, animé par des activités virtuelles ou en présentiel.

Non atteint

- L'établissement n'a pas constitué de réseau d'anciens étudiants et n'est pas connecté à la plateforme France alumni.

Niveau 1

- L'établissement possède un **profil*** à jour dans la plateforme France Alumni ;
- L'établissement est peu actif dans la relation avec ses anciens étudiants et n'anime pas vraiment de réseau alumni. Seules quelques actions à l'échelle des composantes, des formations ou en virtuel existent (réseaux sociaux) ; elles ne sont donc pas coordonnées par l'établissement ;
- Il y a peu d'éléments de preuves et d'argumentaire de l'indicateur.

Niveau 2

- Un réseau Alumni existe et est relativement actif (l'animation du réseau est sporadique) ; une plateforme ou un site web lui est dédié ;
- Il peut être porté par l'association alumni et ses antennes ou n'exister qu'à l'échelle de l'établissement ou des composantes ;
- Plusieurs actions sont organisées au cours de l'année, dont certaines en présentiel.

Niveau 3

- Le réseau alumni est très actif. Des communautés alumni à l'échelle des pays existent et sont très actives ;
- De nombreuses actions sont mises en place pour animer le réseau Alumni. Elles peuvent prendre plusieurs formes : offres d'emploi, accompagnement vers l'emploi, parrainage, réseautage, offres culturelles. Ces actions peuvent être portées par l'établissement, par les associations ou par toutes les composantes de l'établissement ;
- Elles sont déployées en France et/ou à l'étranger ;
- Les actions sont valorisées sur le site internet dédié ou sur tout support de communication de l'établissement ou d'événements spécifiques.

Indicateur 5.4. Mise en place d'un suivi statistique et qualitatif des étudiants internationaux inscrits, incluant les questions de réussite

Description : *L'établissement est structuré pour répondre aux enquêtes statistiques ou qualitatives de son ministère de tutelle et de ses partenaires. L'établissement assure un suivi post-diplômant de ses étudiants internationaux.*

Non atteint

- L'établissement ne fait aucun suivi statistique des étudiants internationaux.

Niveau 1

- L'établissement ne répond qu'aux **enquêtes*** obligatoires du MESR ;
- Il y a peu d'éléments de preuves et d'arguments étayés sur cet indicateur.

Niveau 2

- L'établissement, *via* un service spécifique, répond aux enquêtes obligatoires du MESR ou autres tutelles et partenaires ;
- L'établissement affine son analyse en spécifiant par exemple l'origine de son contingent d'étudiants internationaux ;
- L'établissement rend public les résultats de ses enquêtes en les publiant sur le site institutionnel.

Niveau 3

- Un service spécifique (Observatoire) conduit plusieurs enquêtes en lien avec l'établissement : les formations, l'insertion professionnelle, la vie étudiante, etc. ;
- Un suivi spécifique de la trajectoire des internationaux est analysé annuellement (enquête et exploitation des données sur les internationaux) ;
- L'établissement communique sur les résultats de ces études (site web...), le plus souvent en français, voire parfois en anglais ;
- Les études statistiques valorisent la trajectoire des anciens étudiants, notamment celle des internationaux (alumni, conférence emploi) sur les pages Internet, en version française et anglaise ;
- Des enquêtes de satisfaction sur l'accueil envoyées aux étudiants internationaux peuvent être menées au sein de l'établissement dans une démarche d'amélioration.

Champ 6 - L'ENGAGEMENT DES ÉTABLISSEMENTS POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE ET UNE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE (DD&RSE)

Indicateur 6.1 : Implication des étudiants internationaux

Description : L'établissement associe les étudiants à la co-construction d'une politique DD&RSE. Il reconnaît et valorise l'engagement étudiant dans des associations et organisations représentatives *via* l'attribution de crédits européen ECTS. L'établissement met en place des formations ou des financements en appui de l'implication des étudiants internationaux.

Non atteint

L'établissement n'implique pas les étudiants internationaux dans la conception et/ou la mise en œuvre d'une politique **DD&RSE***. Il ne procède pas à une sensibilisation.

Niveau 1

- Des dispositifs de nature à valoriser l'action des étudiants existent, mais les étudiants internationaux sont peu ou pas associés à la conception et l'évolution de la politique DD&RSE mise en œuvre par l'établissement ;
- Les dispositifs de nature à soutenir l'implication des étudiants internationaux sont insuffisamment précisés dans le dossier de candidature ; les éléments de preuve ne permettent pas d'en attester la réalité ;
- L'engagement étudiant n'est pas valorisé par l'établissement (pas d'obtention d'ECTS ou autre) ;
- L'engagement associatif n'est pas valorisé ;
- Il y a peu d'éléments de preuves et d'arguments étayés sur cet indicateur.

Niveau 2

- L'établissement propose des financements pour les projets associatifs et/ou d'étudiants en lien avec le DD&RSE ;
- Les étudiants internationaux participent à l'identification des orientations de la politique DD&RSE dans le cadre des instances de gouvernance et/ou de consultation de l'établissement. Cela se traduit, entre autres, par des actions qui peuvent prendre la forme de l'élaboration d'un plan d'action et/ou d'une charte ;
- L'établissement propose de nombreuses solutions de financements en appui de projets associatifs et/ou étudiants ;
- L'engagement des étudiants dans les projets de DD&RSE est valorisé par l'obtention de crédits ECTS.

Niveau 3

- L'établissement place la co-construction d'une stratégie DD&RSE avec les étudiants et les associations au cœur de son engagement en les associant systématiquement aux instances de consultation et de gouvernance ;
- L'établissement valorise l'engagement étudiant et associatif à tous les niveaux : crédits ECTS, facilité de financement, acceptation de stages associatifs ;
- L'établissement entretient des relations avec les acteurs régionaux (ex : Centre régional d'expertise en éducation au développement durable) qui facilitent l'échange d'**informations*** et de bonnes pratiques ;
- Il accompagne les étudiants dans leurs projets en leur proposant outils et formations gratuites (formation au Projet Alimentation Responsable, formation au Projet Carbone Campus, formation au Plan de Déplacements Campus, formation au Plan Vert) ;
- L'établissement propose un accompagnement personnalisé y compris pour les étudiants internationaux.

Indicateur 6.2 : L'information et la sensibilisation aux enjeux environnementaux et sociétaux

Description : La stratégie DD&RSE de l'établissement et son bilan font l'objet d'une communication multilingue au travers d'outils tels que le site Internet, une newsletter, des rencontres pour le développement durable.

Non atteint

- L'établissement ne met pas en œuvre d'actions de communication de quelque nature que ce soit permettant de sensibiliser les étudiants internationaux sur les enjeux du DD&RSE.

Niveau 1

- L'établissement se limite principalement à la diffusion d'informations partielles communiquées aux étudiants internationaux : livret d'accueil, flyers ou sites web ;
- En lien avec les associations étudiantes, l'établissement organise quelques **événements*** pour communiquer sur les enjeux du DD&RSE, mais sans préciser les contours (thématiques) ni les conditions d'accès (l'offre peut être payante) ;
- L'accessibilité aux activités organisées par l'établissement est parfois imprécise ;
- Le nombre d'événements organisés par l'établissement est très restreint et peu coordonnés ;
- La **collaboration*** de l'établissement avec les associations étudiantes n'est pas précisée et/ou peu explicitée dans le dossier de candidature ;
- Des événements peu valorisés, peu de communication autour de ces actions ;
- Il y a peu d'éléments de preuves et d'argument étayés sur cet indicateur.

Niveau 2

- L'engagement de l'établissement fait l'objet d'une communication détaillée sur son site Internet, ainsi que sur les différents supports mis à disposition auprès des étudiants ;
- L'établissement travaille avec des associations d'étudiants pour sensibiliser les étudiants internationaux aux problématiques de genre, à la réduction des consommations de ressources.
- L'établissement promeut les **initiatives*** individuelles et collectives notamment au travers d'appels à projets et d'événements (ateliers, forums) qu'elle organise, mais les modalités et la portée du dispositif restent à préciser et/ou à développer ;
- Les informations pourraient être plus visibles sur le site Internet de l'établissement et pourraient faire l'objet d'une page dédiée et traduite ;
- Une communication pourrait être effectuée auprès des étudiants en amont de leur arrivée en France ;
- Un événement dédié pourrait être organisée lors du **Welcome Day***.

Niveau 3

- L'établissement offre une riche programmation, tout au long de l'année, qui est bien communiquée auprès de tous les étudiants, afin de les former et sensibiliser aux enjeux du DD&RSE ;
- Une communication spécifique est réalisée auprès des étudiants internationaux, *a minima* en anglais, concernant les problématiques de genre et aux enjeux environnementaux ;
- Le bilan de la mise en place des engagements et de la stratégie de l'établissement en matière de DD&RSE font l'objet d'une publication **fiable***, détaillée, exhaustive, traduite en anglais et parfois dans une autre langue étrangère ;
- Un site dédié ou une page spécifique facilitent l'accès à l'information ;
- L'engagement de l'établissement dans une **démarche*** de labellisation permet de valoriser les pratiques vertueuses et à impact positif ;
- De nombreux événements sont organisés par l'établissements afin de sensibiliser, informer et favoriser les bonnes pratiques en matière de sobriété énergétique, aux problématiques de genre.

Indicateur 6.3 – L'accompagnement des étudiants internationaux vers une transition durable (WPC)

Description : L'établissement accompagne les étudiants dans leurs changements de pratiques. Il valorise les mobilités vertes et soutient des actions concrètes favorisant un développement plus durable notamment dans le domaine de la formation.

Non atteint

- L'établissement ne prend pas d'initiatives afin d'accompagner les étudiants internationaux vers une transition durable. L'établissement ne promeut pas une évolution des pratiques.

Niveau 1

- Quelques actions d'accompagnement sont organisées, à l'échelle des composantes ou de l'établissement. Elles sont sporadiques et peu valorisées :
 - La valorisation des mobilités vertes, par le prêt de vélos électriques aux étudiants par exemple ;
 - L'incitation et/ou la refonte des pratiques de tri sélectif et de recyclage ;
 - La réalisation du bilan Carbone de l'établissement ;
 - Le soutien les actions de sobriété énergétique ;
 - L'**intégration*** de thématiques liées au développement durable dans la formation initiale ;
 - Il y a peu d'éléments de preuves et d'argumentaire de l'indicateur.

Niveau 2

- L'établissement met en place un accompagnement majoritairement personnalisé afin de sensibiliser les étudiants aux enjeux environnementaux ;
- L'établissement spécifie ses actions pour les étudiants internationaux ;
- Plusieurs actions d'accompagnement sont mises en place tout au long de l'année : ateliers (fresque pour le climat, fresque du **numérique***, fresque de la mobilité), modules interdisciplinaires et spécifiques intégrés au cursus de formation choisi.

Niveau 3

- De nombreuses actions vers une transition durable sont mises en œuvre pour accompagner pas à pas les étudiants dans leur changement de pratiques ;
- L'accompagnement est très majoritairement personnalisé en répondant aux besoins spécifiques des étudiants y compris et surtout des étudiants internationaux ;
- L'établissement propose un large choix de formations aux étudiants sous forme de modules interdisciplinaires ou spécifiques en français et/ou en anglais ;
- L'établissement entretient des relations avec les acteurs régionaux et partenaires (ex : Centre régional d'expertise en éducation au développement durable, ONG, institutions publiques, *etc.*) afin de faciliter l'échange d'informations et de bonnes pratiques. Ces dispositifs sont portés à la connaissance des internationaux et valorisés par l'établissement.

Indicateur 6.4 – L'accompagnement des étudiants internationaux vers une transition en faveur de l'égalité et de la diversité.

Description : L'établissement soutient des actions orientées vers l'amélioration du bien-être étudiant, l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les

discriminations. Cela se traduit par la mise en place des dispositifs de signalement de harcèlement sexuel ou de discrimination, ainsi que différentes actions en faveur de l'égalité et de la diversité. Plus largement, l'établissement soutient les projets de développement personnels des étudiant(e)s au travers de divers mécanismes tels que des formations adaptées et noue des partenariats avec des associations afin d'aider celles/ceux en difficulté.

Non atteint

- L'établissement ne propose pas d'accompagnement vers une transition inclusive orientée vers l'amélioration du bien-être des étudiants.

Niveau 1

- L'établissement informe sur le bien être étudiant, ainsi que sur les dispositifs existants en faveur de l'égalité de genre et la lutte contre les discriminations ;
- L'accès au service est peu valorisé et l'accès à l'information est difficile ;
- Les actions mises en place ne sont pas déployées spécifiquement pour les étudiants internationaux ; elles sont conçues pour tous les étudiants et les étudiants internationaux y ont bien sûr accès ;
- Il y a peu d'éléments de preuves et d'argumentaire de l'indicateur.

Niveau 2

- L'établissement propose un accompagnement en faveur de l'égalité et de la diversité majoritairement personnalisé. Il intègre tous les étudiant(e)s, y compris les étudiants internationaux ;
- L'établissement propose des actions d'information, des dispositifs de prévention et de lutte contre les violences sexuelles et sexistes, l'édition d'une charte égalité femme-homme,

Niveau 3

- L'établissement place au cœur de son action la lutte contre les violences sexuelles et sexistes par des dispositifs adaptés, des ateliers d'informations ou de formation, conférences, etc. ;
- L'établissement propose un accompagnement très majoritairement personnalisé, y compris pour les étudiants internationaux et s'appuie sur son réseau associatif ;
- L'intervention de l'établissement s'inscrit plus largement en faveur du bien être étudiant. Cela se traduit par un accompagnement des étudiants décrocheurs en difficulté financière et/ou matérielle, le soutien à des associations culturelles et sportives promouvant l'épanouissement personnel des étudiants, l'orientation des étudiants en difficulté psychologiques ou physique vers des services de santé, l'accompagnement de tous les étudiants en situation d'handicap ;
- Les dispositifs sont coordonnés, valorisés, et l'accès au service est clairement communiqué.

GLOSSAIRE ET ABBRÉVIATIONS

Accessible/ Accessibilité	<p>Une information est facilement accessible dès lors que l'information sur le(s) dispositif(s) déployé(s) est clairement communiquée et prend en compte les compétences linguistiques des internationaux. Une information sur le site Internet est considérée comme aisément accessible dès lors qu'elle est valorisée sur le site Internet via un onglet spécifique ou mise en valeur graphiquement. L'étudiant peut facilement trouver l'information en effectuant une recherche dans le moteur de recherche ou en surfant dans un onglet clairement référencé.</p> <p>Un bureau (ou salle informatique) est rendu accessible dès lors qu'il propose des horaires étendus permettant à l'étudiant international de s'y rendre sans encombre. Un service est rendu accessible dès lors qu'il est valorisé, systématiquement proposé à tous les étudiants internationaux et les procédures et conditions pour pouvoir en bénéficier sont précisées.</p>
Accompagnement	<p>Actions consistant à soutenir les étudiants internationaux dans leurs démarches et besoins dès leur arrivée en France et tout au long de leur séjour, voire au-delà (accompagnement vers la recherche d'emploi).</p>
Accueil	<p>Dispositions mises en œuvre afin d'accueillir les étudiants internationaux, de façon collective ou personnalisée.</p>
Acteur	<p>Organisme ou personne participant à la vie économique d'un territoire, entreprise, services, éducation, etc.</p>
Action	<p>Opération ciblée pour l'accueil des étudiants internationaux dans différents environnements et situations.</p>
ADCUEFE	<p>Association des Directeurs des Centres Universitaires d'Études Françaises pour Étrangers</p>
Articulation	<p>Ensemble des éléments pour lesquels sont réunis des informations et des actions pour l'accueil des étudiants. La coordination de ces éléments doit être mise en avant.</p>

Assistance	Ensemble de mesures mises en œuvre pour permettre aux étudiants internationaux de vivre et suivre leurs études sans trop de difficultés. Cette assistance peut prendre plusieurs formes : pédagogique, administrative, sociale, psychologique, etc.
BDE	Bureau des étudiants
CEFDG	Commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion.
Cellule dédiée	Personnel mis à disposition des étudiants internationaux pour les accompagner dans leurs démarches, études ou recherche d'emploi, etc.
CF	Campus France
Claire/clairement	Une information est claire ou clairement présentée dès lors qu'elle est aisément compréhensible par un étudiant international, qu'elle ne porte pas à confusion et qu'elle est cohérente quel que soit le support de communication.
Collaboration	Participation à l'élaboration d'une action ou d'un service commun pour les étudiants internationaux.
Communauté (universitaire, étudiante)	Personnels universitaires ou étudiants d'une université.
Composante	Partie d'une université ou d'un établissement supérieur à laquelle est rattaché un étudiant pour suivre ses études.
Condition d'accès	Information nécessaire qui précise la possibilité de bénéficier d'un service ou d'une formation en fonction du profil de l'étudiant.
Coordination	Organisation transversale des services et acteurs afin d'améliorer une information et un service au bénéfice des étudiants internationaux.
Contact	Coordonnée d'un service ou d'un personnel d'un établissement supérieur permettant aux étudiants internationaux de se renseigner ou de prévenir sur sa situation. Exemple : adresse mail, numéro de téléphone

CTI	Commission des titres d'ingénieur
DD&RSE	Développement Durable et Responsabilité sociétale et environnementale
Démarche	Sollicitation orale ou écrite des étudiants auprès d'un personnel ou d'un service d'un établissement supérieur ou d'un organisme extérieur (CROUS, banque, CPAM, etc.) dans le cadre de démarches administratives
Descriptif	Précision d'informations concernant, les études, la vie sur le campus, les conditions d'accueil des étudiants, etc.
Dispositif	Ensemble de mesures et de moyens organisés pour un service d'accueil, d'accompagnement ou de prise en charge des étudiants.
Échange Universitaire	Pratique permettant aux étudiants de pouvoir bénéficier d'une mobilité à l'international dans le cadre d'un échange universitaire (mobilité encadrée).
Enquête	Interrogation des étudiants pour la réunion d'éléments d'information et de statistiques portant sur leur profil, leur suivi, leur satisfaction, leur parcours, etc.
ENT	Espace Numérique de Travail.
ECTS	European Credit Transfer System.
Événement	Organisation exceptionnelle lors d'une soirée, nuit, journée ou semaine d'une manifestation autour d'un thème pour les étudiants internationaux résidant en France.
FabLab	Contraction de l'anglais fabrication laboratory, « laboratoire de fabrication », est un lieu ouvert au public. Différentes sortes d'outils sont mis à sa disposition comme des machines-outils pilotées par ordinateur, pour la conception et la réalisation d'objets.
Fiable	Une information est fiable dès lors qu'elle est sûre : actualisée et complète. Un service est fiable dès lors que son fonctionnement est régulier et de qualité constante.
FLE	Français Langue Etrangère.

FOS	Français sur Objectifs Spécifiques, habituellement visée professionnelle : Français des affaires, français médical, etc.
FOU	Français sur Objectifs Universitaires.
Guichet multiservices (Welcome Desk)	Organisation à destination des étudiants internationaux essentiellement pour leur permettre de bénéficier en un seul lieu de plusieurs services administratifs, d'aide et d'informations pratique nécessaires à la régularisation de leur situation, à leur installation et à la facilitation de leur vie quotidienne en France.
Incubateur	Structure d'accompagnement de projets de création d'activités entrepreneuriales s'adressant à des étudiants-entrepreneurs ou à de jeunes diplômés.
Information	Renseignements pratiques mis à disposition des étudiants portant sur l'établissement, l'offre de formation, la procédure d'inscription, la vie de campus, etc.
Initiative	Action collective ou individuelle au sein d'un établissement afin de proposer la réalisation d'un événement ou d'une animation réunissant les étudiants ou la mise en place d'une action ou un dispositif à leur profit.
Intégration	Action ou processus permettant aux étudiants internationaux de connaître l'établissement, le campus, la ville d'une part et les personnes ressources de l'établissement et les autres étudiants d'autre part afin de faciliter leur arrivée et la découverte de leur nouvel environnement.
Majoritairement	cf. partiellement.
MEAE	Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
MESR	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Méthodologie	Ensemble de règles et de démarches à suivre pour les étudiants. Un suivi méthodologique est un accompagnement des enseignements qui a pour objectif de préparer les étudiants aux méthodes spécifiques de l'enseignement supérieur ainsi que de faciliter l'acquisition de méthodes de travail efficaces.

Mobilité	Désigne les flux des personnes (en l'occurrence d'étudiants) au niveau international, elle peut être : - Encadrée par une organisation (partenariat entre établissements d'origine et de destination) - Ou individuelle dans le cadre d'un projet individuel et non institutionnel de l'étudiant (vers un pays pour la mobilité entrante ou à partir d'un pays pour la mobilité sortante).
MST	Maladie sexuellement transmissibles
Numérique	Concerne les usages et les supports diffusés en ligne par un établissement pour informer les étudiants, pour mettre à leur disposition des contenus pédagogiques et diverses ressources etc.
Offre de formation	Ensemble de formations diplômantes ou non, proposé par l'établissement.
Opérateur	Entité externe à l'établissement mandaté pour accomplir des tâches de gestion ou des activités au profit des étudiants.
Parrainage <i>system</i>)	<i>(buddy</i> Soutien proposé aux étudiants internationaux en amont pour préparer leur séjour, à leur arrivée pour les accompagner dans leurs démarches et résoudre leurs problèmes. Il peut également être conduit par des professionnels pour aider les internationaux à s'insérer sur le marché de l'emploi.
Partenaire	Participant à une action commune avec l'établissement pour répondre aux besoins des étudiants internationaux pour le transport, le logement, le compte bancaire, la santé, etc.
Partiellement /majoritairement / très majoritairement	La gradation de la qualité du service rendu entre le niveau 1 et le niveau 3 est principalement marquée par l'utilisation de ces trois adverbess : partiellement/marginalement (niveau 1), majoritairement (niveau 2), très majoritairement (niveau 3).
Permanence	Fonctionnement d'un service pour l'accueil et l'accompagnement des étudiants internationaux, correspondant à une période de temps définie selon le calendrier universitaire.
Personnel dédié	Personne dont la fonction et le service de rattachement dans l'établissement sont consacrés aux prestations pour les besoins des étudiants

(scolarité, logement, insertion professionnelle, etc.).

Personnalisé Modulation de prestations ou de services selon le profil de chaque étudiant.

Plateforme Espace en ligne mettant à disposition des internationaux un ensemble d'informations (procédures, contenus pédagogiques, documents administratifs, tutoriels) et leur permettant de réaliser des actions dématérialisées et à distance (candidature en ligne, cours en ligne, obtention de documents et renseignements, travail collaboratif, etc.). Exemples : plateforme de candidature en ligne, ENT, Moodle.

Prestataire	Personne ou organisme extérieur à l'établissement fournissant un service pour les étudiants.
Preuve	Élément prouvant la réalité d'une action ou d'un service existant dans l'établissement, peut prendre la forme de textes, audiovisuels (ex. témoignages, flyers, mails, brochures, conventions, programmes etc.)
Produits d'accueil	Offre des établissements d'enseignement supérieur pour attirer et accueillir les étudiants internationaux en France, essentiellement proposée à la rentrée.
Profil	Ensemble des caractéristiques des étudiants (pays d'origine, âge, type de mobilité, niveau d'études, parcours académique, langues, etc.).
Référent	Personne ressource pour l'étudiant qui assure un accompagnement (souvent personnalisé) sur le volet administratif ou pédagogique par exemple.
RI	Relations internationales
RNCP	Répertoire National de la Certification Professionnelle
Séjour	Durée de présence d'un étudiant international en France pour lequel il a obtenu un titre lorsqu'il s'agit d'un ressortissant non-européen.
Service	Structure au sein d'un établissement ou d'une composante
Site institutionnel	Présentation en ligne de l'établissement d'enseignement supérieur, diffusion des informations académiques et administratives, des propositions de services spécifiques, etc.
SIUMPPS	Service (inter)-universitaire de médecine préventive et promotion de la santé.
Sollicitation	Démarche qui peut être pressante pour répondre à un besoin urgent selon la situation de l'étudiant et les moyens dont il dispose.
SUAPS	Service universitaire des activités physiques et sportives.
Succinct	Un item est qualifié de succinct dès lors qu'il est insuffisamment détaillé : les informations décrites sont partielles et très résumées.

Suivi	Encadrement avec un rythme régulier pour un service ou une prestation auprès des étudiants internationaux.
TIE	Catalogue Taught in English (Campus France)
Tutorat	Aide et suivi des étudiants sur le plan pédagogique ou enseignement personnalisé par une personne qualifiée.
Valorisation	Mise en valeur par l'établissement de son offre de formation et des services pour l'accueil proposés aux étudiants internationaux.
VSS	Violence Sexiste et Sexuelle
Welcome Day	Tout événement d'accueil et d'intégration à l'attention des étudiants internationaux

RÉFÉRENCES

Campus France (2018). Les grandes mesures de la stratégie nationale d'attractivité des étudiants internationaux : <https://www.campusfrance.org/fr/les-grandes-mesures-de-la-strategie-nationale-d-attractivite-des-etudiants-internationaux>

Campus France (2019). « *Bienvenue en France* » : la campagne de labellisation et l'appel à projets sont lancés : www.campusfrance.org/fr/bienvenue-en-france-campagne-labellisation-appel-a-projets-lances

Campus France (2019). Choose France : la stratégie d'attractivité des étudiants internationaux : www.campusfrance.org/fr/choose-france-strategie-attractivite-etudiants-internationaux-bienvenue-en-france

Campus France (2019). Déployer la stratégie Bienvenue en France pour accentuer notre rayonnement international : www.campusfrance.org/fr/deployer-la-strategie-bienvenue-en-france-pour-accentuer-notre-rayonnement-international

Service Presse de Matignon (2018). Stratégie d'attractivité pour les étudiants internationaux [dossier de presse] : www.gouvernement.fr

Campus France publie le bilan 2019-2022 du Label Bienvenue en France et annonce ses évolutions : <https://www.campusfrance.org/fr/actu/campus-france-publie-le-bilan-du-label-bienvenue-en-france-et-annonce-ses-evolutions>

Présentation du label Bienvenue en France en vidéo : <https://www.campusfrance.org/fr/presentation-du-label-bienvenue-en-france-en-video>

Contact Label
label@campusfrance.org